

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, jeudi vingt-deux février le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BRÉJEON, Maire.
Mme Agnès TINCHEON, M. Thierry TASTARD, Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Adjoint
Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, Mme Anita LE MEUR, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Céline MURAIL, M. Patrice BARBAULT, M. Bernard GALLIOU, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Jacques GODIN, Conseillers

Absents excusés :

Mme Agnès TINCHEON a donné pouvoir à M. Patrice BARBAULT (à partir de la délibération 18-033)
M. Jean-Luc MARTIN a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD
Mme Chrystel BERTRON a donné pouvoir à M. Johan CHARRUAU
Mme Laurence BOUREAU a donné pouvoir à Mme Martine LAURENDEAU
Mme Marie-Laure GABARD a donné pouvoir à Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART
Mme Nathalie TRAINEAU a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE
M. Ivain BIGNONET a donné pouvoir à M. Stéphane LEFEBVRE
M. Didier DOHIN a donné pouvoir à Mme Nathalie HERSANT
M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND a donné pouvoir à M. Jacques GODIN

Absents :

Mme Christine HUU

Secrétaire de séance : Mme Isabelle RAIMBAULT

M. le Maire ouvre la séance publique à 20 heures.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Mme Isabelle RAIMBAULT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018.

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2017 du budget de la ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 21 voix pour et 7 abstentions Mme RAIMBAULT (2), Mme HERSANT (2), M. DANIEL, M. GODIN (2).

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2017
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

IV - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget principal) qui peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		2 444 956,82 €	419 426,31 €		419 426,31 €	2 444 956,82 €
Opérations de l'exercice	10 730 202,36 €	12 278 019,46 €	2 905 597,71 €	3 169 815,71 €	13 635 800,07 €	15 447 835,17 €
TOTAUX	10 730 202,36 €	14 722 976,28 €	3 325 024,02 €	3 169 815,71 €	14 055 226,38 €	17 892 791,99 €
<i>Résultats de clôture</i>		<i>3 992 773,92 €</i>	<i>155 208,31 €</i>		<i>155 208,31 €</i>	<i>3 992 773,92 €</i>
Restes à réaliser			1 869 364,01 €	95 225,00 €	1 869 364,01 €	95 225,00 €
TOTAUX CUMULES		3 992 773,92 €	2 024 572,32 €	95 225,00 €	2 024 572,32 €	4 087 998,92 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 992 773,92 €	1 929 347,32 €			2 063 426,60 €

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de3 992 773,92 €
 - un déficit d'investissement (avant intégration des restes à réaliser) de..... 155 208,31 €
 - un déficit d'investissement (après intégration des restes à réaliser) de.....1 929 347,32 €
 - un excédent global (avant intégration des restes à réaliser) de3 837 565,61 €
 - un excédent global (après intégration des restes à réaliser) de.....2 063 426,60 €

M. Johan CHARRUAU présente un diaporama :

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

CONSEIL MUNICIPAL 22 FEVRIER 2018



Préambule :

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année, à savoir :

- pour les dépenses : mandats émis + dépenses de fonctionnement rattachées à 2017
- pour les recettes : titres émis + recettes de fonctionnement notifiées en 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



EXECUTION BUDGETAIRE 2017

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



DEPENSES					
Chapitres comptables		CA 2016	CA 2017	Evolution	
011	Charges à caractère général	2 056 658 €	2 098 382 €	41 724 €	2,0%
	<i>Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>				
012	Charges de personnel	5 733 835 €	5 796 026 €	62 191 €	1,1%
65	Autres charges de gestion courante	1 770 443 €	1 746 471 €	- 23 972 €	-1,4%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>				
66	Charges financières	340 396 €	314 318 €	- 26 078 €	-7,7%
	<i>Intérêts des emprunts</i>				
014	Atténuations de produits	386 €	387 €	1 €	NS
	<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>				
Dépenses réelles fonctionnement (hors excep.)		9 901 718 €	9 955 584 €	53 866 €	0,5%
67	Charges exceptionnelles	30 451 €	10 892 €	- 19 559 €	NS
	<i>Dépenses except. diverses</i>				
042	Dotations aux amortissements et sorties d'actif	702 531 €	763 726 €	61 195 €	NS
		10 634 700 €	10 730 202 €	95 502 €	NS

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



EXECUTION BUDGETAIRE 2017

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



RECETTES					
Chapitres comptables		CA 2016	CA 2017	Evolution	
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 297 756 €	1 406 879 €	109 123 €	8,4%
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	8 771 617 €	8 909 097 €	137 480 €	1,6%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 307 419 €	1 154 717 €	- 152 702 €	-11,7%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	207 133 €	213 974 €	6 841 €	3,3%
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	259 493 €	199 513 €	- 59 980 €	-23,1%
76	Produits financiers	42 €	36 €	- 6 €	NS
Recettes réelles fonctionnement (hors excep)		11 843 460 €	11 884 216 €	40 756 €	0,3%
77	Produits exceptionnels <i>Remboursement assurance Maison Enfance, produits cessions d'actif</i>	771 848 €	342 008 €	- 429 840 €	NS
042	Travaux en régie, cession immob.	16 632 €	51 795 €	35 163 €	NS
002	Excédent reporté	1 864 500 €	2 444 957 €	580 457 €	NS
		14 496 440 €	14 722 976 €	226 536 €	NS

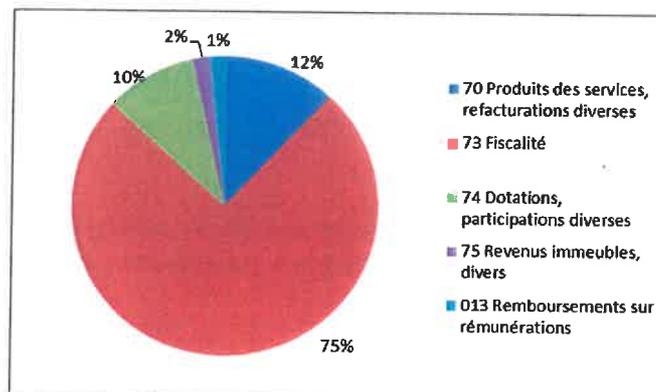
CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Décomposition des principales recettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels)
= 11 884 216 €



CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Produits des services

	CA 2016	CA 2017	Evolution		
Piscine	383 564 €	360 891 €	- 22 673 €	- 6 %	Recette liée temps sur saison estivale
Restauration scolaire	167 557 €	168 426 €	869 €	1 %	
Accueil de loisirs	77 462 €	79 425 €	1 963 €	3 %	
Etudes et garderies	76 985 €	77 179 €	194 €	0 %	
Multi-accueil	38 101 €	32 818 €	- 5 283 €	- 14 %	Recette liée niveau revenu des familles
Concessions funéraires	10 947 €	8 912 €	- 2 035 €	- 19 %	
Médiathèque	7 113 €	8 017 €	904 €	13 %	
Ecole de sport	2 356 €	2 671 €	315 €	13 %	
	764 085 €	738 339 €	- 25 746 €	- 3 %	

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Refacturations et produits divers

	CA 2016	CA 2017	Evolutions	
Refact. salaires et frais généraux au budget THV	316 040 €	318 147 €	2 107 €	1 %
Refact. frais généraux au budget CCAS	778 €	9 587 €	8 809 €	NS
Refact. salaires personnel voirie à ALM : convention gestion	180 627 €	180 627 €	- €	0 %
Refact. et produits divers : charges locatives,...	17 702 €	32 029 €	14 327 €	81 %
	497 445 €	508 361 €	10 916 €	2 %

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Progression produit des impôts locaux : + 3 % (175 158 €)



Evolution du produit des impôts :

	Bases		Taux	Produits impôts locaux		Evol. Produit	
	Année 2016	Année 2017		Année 2016	Année 2017	€	%
Taxe d'habitation	13 507 559 €	13 673 480 €	15,04 %	2 031 537 €	2 056 491 €	24 955 €	1 %
Foncier bâti	17 758 294 €	17 953 603 €	24,47 %	4 345 455 €	4 393 247 €	47 792 €	1 %
Foncier non bâti	87 747 €	84 542 €	54,75 %	48 041 €	46 287 €	- 1 755 €	- 4 %
Régularisations années antérieures				23 595 €	127 761 €	104 166 €	NS
				6 448 628 €	6 623 786 €	175 158 €	3 %

La ligne « régularisations années antérieures » correspond à des corrections sur de précédentes impositions (suite à contrôles fiscaux par exemple).



Evolution autres recettes fiscales :

	Produits		Evolutions	Explications
	2016	2017		
Attribution de compensation	1 281 341 €	1 170 212 €	- 111 129 €	NS Régul. Numéricable (2016 et 2017)
Dotation solidarité communautaire	500 968 €	501 416 €	448 €	NS
Fonds péréquation (FPIC)	137 837 €	134 787 €	- 3 050 €	-2%
Taxe emplac. publicitaires	126 882 €	113 162 €	- 13 720 €	-11% Effet dépose panneaux
Droits mutation	209 201 €	297 287 €	88 086 €	42% Reprise transactions foncières
	2 256 229 €	2 216 864 €	- 39 365 €	-2%

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Les dotations et subventions diverses affichent une baisse de 12 % (- 152 703 €).

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Le budget 2017 est le 4^e budget lourdement impacté par la baisse des dotations. Entre 2013 et 2016, la perte cumulée s'élève ainsi à 758 988 € soit 7 % des recettes de fonctionnement réelles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	1 119 310 €	1 098 466 €	990 307 €	752 417 €	515 317 €	360 322 €
Baisse annuelle		- 20 844 €	- 108 159 €	- 237 890 €	- 237 100 €	- 154 995 €
Perte cumulée		- 20 844 €	- 129 003 €	- 366 893 €	- 603 993 €	- 758 988 €

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Autres subventions et participations :

	Produits		Evolutions		Explications
	2016	2017			
Dotation solidarité rurale	93 631 €	105 527 €	11 896 €	13%	
Aides diverses Etat	84 815 €	82 140 €	- 2 675 €	-3%	
Participations divers organismes	458 198 €	454 744 €	- 3 454 €	-1%	
Compens. Etat sur exonér. fiscales (hors TH)	85 055 €	31 261 €	- 53 794 €	-63%	Contribution redressement des finances publiques
Compens. Etat sur exonér. fiscales : TH	70 402 €	120 721 €	50 319 €	71%	Compensation personnes seules condition modeste
	792 101 €	794 393 €	2 292 €	0,3%	

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Poste « produits divers gestion courante » (revenus des locations principalement)

	Produits		Evolutions	
	2016	2017		
Revenus des immeubles	190 556 €	200 325 €	9 769 €	5%

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Diminution des remboursements liés au traitement des agents :

2016	2017	Progression	
259 492 €	199 513 €	- 59 979 €	- 23 %

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial).

Baisse 2017 = premier impact limitation garanties couvertes (maladies professionnelles, accident de travail).

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Produits exceptionnels

A noter sur l'année 2017 :

- ventes foncières diverses = 292 730 €
dont :
 - Rue des Héraudières (200 000€)
 - Rue Pierre de Coubertin (89 910 €)
- vente divers matériels : 9 060 €
- assurance suite sinistre Planète Enfants : 31 300 €.

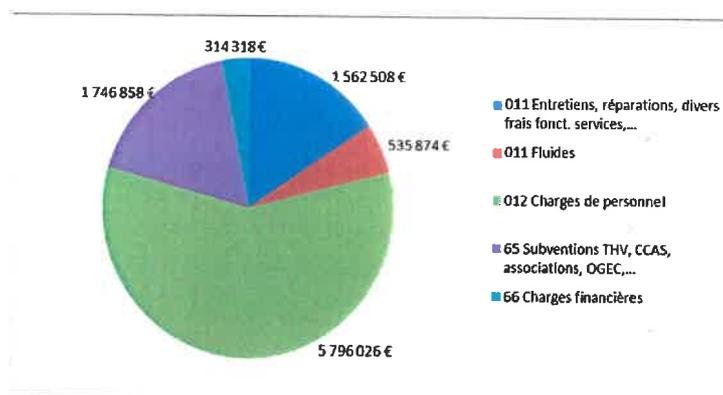
CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Décomposition des dépenses de fonctionnement 2017 (hors charges exceptionnelles) = 9 955 584 €



CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Progression de 2 % (+ 41 723 €) des charges à caractère général s'expliquant par des évolutions différenciées : à la hausse ou à la baisse.

Analyse des postes affichant une évolution supérieure à 5 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Fluides et achats divers : postes à la hausse

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principales explications
Electricité	213 688 €	218 959 €	5 271 €	2%	
Gaz	206 457 €	211 638 €	5 181 €	3%	Economie générée sur 2017 suite nouveau contrat TOTALGAZ neutralisée par régularisation ENGIE (consom. antér. 2017)
Fournitures petits équipements "éducation/enfance"	18 677 €	24 432 €	5 755 €	31%	Arbitrage fonct/invest : hausse = rééquip suite réouverture Maison de l'enfance
Vêtements travail et équip. agents "services techniques"	7 808 €	12 102 €	4 294 €	55%	Excep. s/2017 : bouchon d'oreilles agents,...

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Fluides et achats divers : postes à la baisse

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principales explications
Eau	78 548 €	73 367 €	- 5 181 €	-7%	Economie principalement piscine
Fournitures petits équipements "technique/espaces verts"	48 490 €	42 787 €	- 5 703 €	-12%	Poste aléatoire : dépense moyenne s/ 5 ans = 51 546 €.
Fournitures petits équipements "bâtiments"	106 050 €	97 790 €	- 8 260 €	-8%	Poste aléatoire selon chantiers en régie : dépense moyenne s/ 5 ans = 97 327 €.
Autres matières et fournitures (espaces verts)	17 293 €	10 213 €	- 7 080 €	-41%	Poste aléatoire selon volume travaux régie espaces verts (achats plantations)

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Prestations : postes à la hausse

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principales explications
Prestations services "technique"	45 289 €	79 509 €	34 220 €	76%	Rattrapage 2015 et 2016 frais gestion fourrière et coût désinstallation modulaire IIôt Calin
Prestations services "jeunesse/sports"	17 726 €	22 730 €	5 004 €	28%	Effet année pleine entretien salle sports par prestataire (8,5 mois sur 2016)
Restauration scolaire	197 520 €	204 664 €	7 144 €	4%	Effet prix (revaloris. + 1,8 %) et effet effectif.
Entretien terrains	30 887 €	41 846 €	10 959 €	35%	Poste aléatoire : dépense moyenne s/ 5 ans = 39 511 € + coût évacuation végétaux.
Entretien bâtiments, divers	55 282 €	75 958 €	20 676 €	37%	Eléments notables : nettoyage terrains tennis extérieurs, sondage expertise plages intérieures complexe aquatique...
Entretien matériel roulant	25 437 €	33 420 €	7 983 €	31%	Poste aléatoire puisque lié sinistralité.
Entretien matériel "bâtiments"	513 €	9 558 €	9 045 €	NS	Année 2016 excep basse : dépense moyenne s/5 ans = 16 085 €.
Maintenance informatique	36 867 €	42 822 €	5 955 €	16%	Effet année pleine contrat imprimantes + nouveaux contrats (logiciel RH, logiciel "base partenaires",...)

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Prestations : postes à la baisse

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principales explications
Prestations services diverses	29 285 €	13 627 €	- 15 658 €	-53%	Excep s/2016 : études communes nouvelles.
Locat. mobilières : technique	20 011 €	25 135 €			
Locations mobilières : jeunesse/sport	12 554 €	5 861 €	- 1 569 €	-5%	Baisse suppression modulaire IIôt Calin neutralisée par location modulaire Planète Enfants
Entretien et répar. réseaux	20 488 €	4 209 €	- 16 279 €	-79%	Excep s/2016 : remise état poteaux incendie.
Maintenance technique	79 846 €	60 933 €	- 18 913 €	-24%	A noter : arrêt contrat Numéricable.

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Divers : postes à la hausse et à la baisse

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principales explications
Frais d'actes et de contentieux	13 663 €	20 303 €	6 640 €	49%	Eléments notables : expertise piscine
Information / Communication	74 793 €	83 306 €	8 513 €	11%	Evol principalement liée publicité magazine : dépenses compensées par recettes

	CA 2016	CA 2017	Evolutions		Principale explication
Annonces et insertions	10 306 €	3 841 €	- 6 465 €	-63%	Poste lié au nombre de marchés publics

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Les charges de personnel

	CA 2016	CA 2017	Evolution	
Masse salariale : chapitre 012	5 733 835 €	5 796 026 €	62 191 €	1%

Les vacations de postes constatées sur l'année 2017 et l'économie sur l'assurance statutaire ont été neutralisées par des hausses liées à l'augmentation du point d'indice (+ 0,6 % au 01/07/2016 et + 0,6% au 01/02/2017, aux absences pour maladie, au recrutement d'une chargée de mission informatique mutualisée à mi-temps, à l'effet Glissement Vieillesse Technicité,...

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Charges de gestion courante

Baisse affichée par ce poste :
- 1 % (- 23 972 €)

Evolution justifiée principalement par les évolutions suivantes :

	Dépenses		Evolutions		Explications
	2016	2017			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €	- €	0%	
CCAS	561 000 €	535 000 €	- 26 000 €	-5%	Réajust. subv. niveau équilibre
Subventions assoc hors conventions jeunes	208 006 €	203 963 €	- 4 043 €	-2%	
Conventions jeunes	44 775 €	48 138 €	3 363 €	8%	
Fonds concours SIEML	3 235 €		- 3 235 €	-100%	Transferts de charges à ALM : compétence éclairage public
SIAM	89 666 €	92 892 €	3 226 €	4%	Application critères répartition
OGEC	156 345 €	160 129 €	3 784 €	2%	Effet effectif
	1 657 147 €	1 634 242 €	- 22 905 €	-1%	

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Frais financiers

Baisse liée au désendettement et à l'orientation favorable des index

	CA 2016	CA 2017	Evolution		
Intérêts des emprunts	307 839 €	286 644 €	- 21 195 €	-7%	Effet désendettement
Frais portages fonciers	32 557 €	27 673 €	- 4 884 €	-15%	Effet indexation
	340 396 €	314 317 €	- 26 079 €	-8%	

Pour rappel : cf DOB

- Dette au 31/12/2017 : 7 702 098 €
- Désendettement effectif sur 2017 : 539 680 €
- Capacité de désendettement au 31/12/2017 : 4,03 années.

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Dépenses exceptionnelles

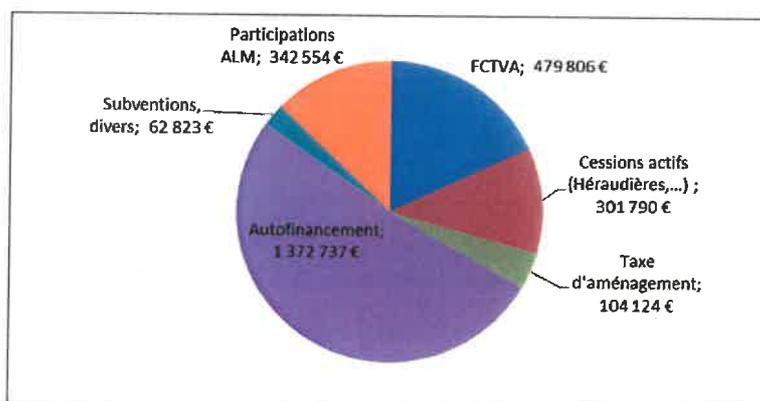
A noter au titre de ces dépenses sur 2017 :

Bourses stagiaires	3 750 €
Remboursement prestations secteur EES	3 252 €
Annulations titres, divers	3 889 €
	10 891 €

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



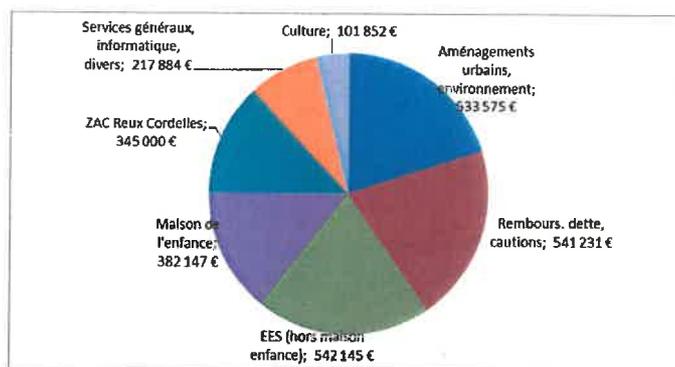
Financement des investissements réalisés sur 2017 (recettes d'investissement)



CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



2 663 834 € de dépenses réelles d'investissement mandatées sur 2017 :



CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Dépenses engagées (engagement juridique sur 2017 : marchés ou bons de commandes signés) = 1 869 364 € dont notamment les travaux à Planète Enfants et les travaux liés à l'ADAP.

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



EPARGNE DEGAGEE PAR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017

Epargne de gestion = épargne dégagée dans la gestion courante (hors frais financiers et hors recettes et charges exceptionnelles)

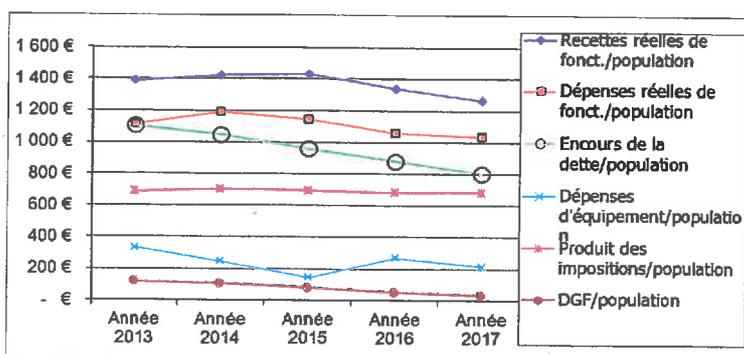
Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette

	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles	11 843 458 €	11 884 216 €
Dépenses réelles	9 561 321 €	9 641 266 €
EPARGNE DE GESTION	2 282 137 €	2 242 950 €
Intérêts des emprunts	340 396 €	314 318 €
Remboursement capital emprunts	537 879 €	541 291 €
Remboursement ALTER CITES (ex SARA)	225 000 €	345 000 €
EPARGNE NETTE	1 178 862 €	1 042 401 €

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



Evolution des ratios légaux (chiffres en €/habitant)



	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Population référence	9 048	8 947	9 179	9 391	9 611

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



M. Laurent DANIEL

Nous tenons à remercier le service financier pour le travail que cela a engendré et la qualité du travail présenté.

Nous avons reçu tous les documents vendredi dernier, c'est assez conséquent en une semaine d'analyser tous les chiffres et les tableaux, c'est fastidieux.

Concernant le compte administratif, entre 2015 et 2017, nous voyons à travers les CA que vous avez du mal à réaliser les investissements budgétés. Selon les années, 22% à 34% des investissements sont reportés sur l'exercice suivant et 14 à 28% des crédits sont annulés. Pour le CA 2017, ce sont 46% qui ont été réalisés, 30% qui ont été reportés et 24% de crédits qui ont été annulés. Evidemment, tous ces chiffres ont été pris à partir du compte administratif. Certes, ces annulations ont des explications mais nous nous interrogeons sur la sincérité du budget primitif. Pouvez-vous nous donner des explications sur cette méthode de fonctionnement où nous réalisons entre 72% et 86% des BP votés et où nous annulons 14 à 28 % des sommes inscrites ? Je dispose d'un tableau récapitulatif qui relate ces chiffres.

M. Johan CHARRUAU

Qu'est-ce que vous considérez comme « annulations » ?

M. Laurent DANIEL

Dans le compte administratif, il est indiqué pages 17 et 18, section d'investissements, détails des dépenses, il y a 4 colonnes et les crédits ouverts BP + DM + RAR 2016, une autre colonne qui s'appelle « mandats émis », une colonne qui s'appelle « reste à réaliser au 31/12 » et la dernière colonne qui s'appelle « crédits annulés ». Sur le total de cette dernière colonne, sur l'année 2017, il y a un montant de 1 490 559,28 € et un montant de crédits ouverts BP + DM + RAR 2016 de 6 265 521 €, le montant des mandats émis est de 2 905 597,71 € et les restes à réaliser qui sont de 1 869 364,01 €. Si vous faites le ratio, vous devez arriver normalement sur les reports à un taux de 30%.

M. Johan CHARRUAU

Concernant les reports, il s'agit de dépenses qui sont engagées, c'est signé et ce sera fait donc ce n'est pas une annulation. Je ne comprends pas votre raisonnement.

M. Laurent DANIEL

L'explication est simple, sur 2017, je reprends les chiffres en arrondissant : 6 200 000 € de crédits ouverts, 2 900 000 € de mandats émis, 1 800 000 € de reportés, donc cela fait 4 700 000 € sur 6 200 000 €, soit 76% qui vont être réalisés sur le BP. Il y a eu 1 490 000 € donc 24 % sur le BP qui ont été annulés. Comment se fait-il que sur un BP voté nous sommes censés réaliser 100 % ou 95 %, soit nous le réalisons sur l'exercice de 2017, soit on en réalise une partie sur 2017 et l'autre partie sur 2018. Lorsque nous additionnons ces deux sommes, report + les mandats émis, nous voyons que finalement nous ne faisons que 76 % de ce qui avait été budgété.

M. Johan CHARRUAU

Effectivement, sur les chiffres d'exécution, 76 % c'est le chiffre qui a réellement été réalisé sur l'année. Nous avons donné l'explication la semaine dernière, par rapport à la charge du service et des éléments qu'il y a à faire sur l'année, tout ne peut pas être réalisé. Nous savons très bien que nous ne sommes pas en capacité d'embaucher des personnes pour pouvoir tout passer donc ça ne fait que décaler la réalisation des choses, il n'y a rien d'annulé. Je suis d'accord sur le fait que c'est sur le pourcentage d'exécution budgétaire où ça pourrait être plus performant mais nous avons l'explication, si nous voulons tout réaliser il faut plus de monde.

M. LE MAIRE

Dans les investissements, il y a une maquette comptable existante, je veux bien faire de temps en temps des interruptions de séance et demander très précisément à notre Directeur des Finances, des explications. Ici, il n'y a qu'une seule case qui existe pour les investissements annulés, le terme est inexact puisqu'il y a des investissements qui sont reportés sur l'année 2018.

M. Laurent DANIEL

Dans le tableau présenté, il est bien inscrit « reste à réaliser » donc ce sont les sommes qui vont être réalisées sur 2018. Les mandats émis, faits sur 2017, sont ceux réalisés sur l'année 2017. M. CHARRUAU nous dit que les services ne peuvent pas faire du 100 % et il nous a donné son argumentation lors du conseil privé, ce que nous expliquons ici c'est que lorsque nous prenons les mandats émis sur l'année 2017 plus les reports sur 2018, nous ne réalisons sur le BP 2017 que 76 %. Il y a 24 % qui sont dans la dernière colonne qui s'appelle « crédits annulés » où nous voyons qu'il y a un chiffre de 1 490 000 € et quand nous reprenons tous les comptes administratifs depuis 2014, j'ai fait un tableau, nous voyons que sur l'année 2015 il y a eu 14 % de crédits annulés soit 584 569,21€, sur 2016 il y a eu 1 733 306 €, cela fait 28 %. Nous avons bien compris que ça ne pouvait pas se réaliser à 100 % sur l'année du vote du BP, mais dans le cas présent, les 100 % ne sont même pas réalisés sur les deux ans, puisqu'il y a une partie qui est en crédit annulé.

M. LE MAIRE

M. GROLLEAU, Directeur des Finances, avons-nous une explication ?

M. Johan CHARRUAU

L'inconvénient est que nous ne voyons pas où vous êtes.

M. LE MAIRE

Il n'y a quasiment pas d'investissements réellement annulés. Il y en a un que vous connaissez, il s'agit de l'argent que nous avons prévu pour la Canopée bleue, nous sommes tous d'accord là-dessus. Qu'il y ait des investissements reportés, c'est vrai, il y a une explication.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Dans les documents il y a bien inscrit « annulé », il s'agit de cela.

M. LE MAIRE

Je redonnerai le contexte de l'année 2017, ça ne va pas tout expliquer évidemment, chaque année des reports se font, nous l'avons expliqué, en effet, nous ne pouvons pas tout réaliser dans la même année. L'année 2017 s'est déroulée dans un contexte très particulier pour les services, rappelez-vous nous avons remplacé quatre Directeurs, il y a eu une difficulté à gérer nos affaires. En ressources humaines, la collectivité aura connu 3 directeurs sur 3 ans avec des méthodes différentes.

M. Johan CHARRUAU

Je vous propose de reprendre les chiffres et de faire le point avec vous.

M. Laurent DANIEL

Nous sommes d'accord sur la méthode. Avec l'explication de M. GROLLEAU j'arrive à 80%. Restent les 20% de crédits annulés.

M. LE MAIRE

Vos remarques laissent supposer qu'une somme a été mise de côté, une sorte de cagnotte. Je serai ravi de récupérer cette somme pour refaire les rues de la commune.

M. Jacques GODIN

Je n'ai pas l'expertise de M. DANIEL, je ne peux pas rentrer autant dans les détails mais il est difficile de s'y retrouver dans tous les documents fournis, les termes utilisés dans les tableaux ne sont pas accessibles aux novices. Il faut remonter jusqu'à trois années en arrière. Peut-on avoir un document avec non pas les montants mais avec la nature des travaux non réalisés et l'explication de la non réalisation ?

M. Johan CHARRUAU

Le non réalisé correspond à des montants faibles. Les ouvertures des plis de marchés expliquent que les sommes payées peuvent être moins élevées que lors de l'estimation. La maquette est libellée d'une certaine manière et nous ne pouvons pas changer le contenu. Il n'y a pas de cagnotte. Les reports correspondent aux montants engagés en 2017 qui seront réalisés sur 2018. Je vous fournirai des explications.

M. Laurent DANIEL

Depuis 2015 nous remarquons beaucoup de crédits annulés. L'année suivante ils sont intégrés dans le nouveau BP et sont réinjectés en dépenses d'investissement. Nous ne parlons pas de cagnotte. Le budget est donc réalisé à hauteur de 80% des crédits émis pour 2017. Je peux vous citer des exemples. Les crédits ouverts pour le complexe des Ardoises s'élevaient à 121 210 €, le montant annulé est de 62 000 €. Quelle est l'explication du différentiel ? Le deuxième exemple est celui de Planète Enfants, il est inscrit 863 910 € et en annulation de crédits nous retrouvons 147 859 €. Les sommes ne sont pas minimes.

Ce sont les explications de ces annulations que nous sollicitons. En 2015 il y avait 584 000 € de crédits annulés, soit une somme nettement inférieure à celle de 2017. Le CA 2014 présente un montant de 3 046 000 € pour un budget à 5 900 000 €. Chaque année ces sommes sont conséquentes.

M. LE MAIRE

Certaines ouvertures de plis d'appels d'offres ont été extrêmement favorables. Il me semble judicieux de prévoir un temps d'échanges pour expliquer ces chiffres.

M. Daniel VICENTE

Je ne suis pas expert mais je m'aperçois que les sommes évoquées se retrouvent en dépenses et en recettes de fonctionnement. Il s'agit certainement d'opérations comptables.

M. LE MAIRE

Nous retravaillerons la présentation la prochaine fois.

M. Johan CHARRUAU

Les éléments qui donnent l'excédent de fonctionnement sont les suivants : les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement sont de 508 000 €. Pour les postes à caractère général il y a 107 000 € d'économies, pour le personnel avec les vacances de postes des directeurs 204 000 € d'économies. 15% pour les frais financiers soit 57 000 €. Les dépenses imprévues non mobilisées sont de 140 000 €. Pour les recettes de fonctionnement supplémentaires on a 387 000 €, avec des produits fiscaux complémentaires pour 90 000 €, les droits de mutation 97 000 €, les remboursements pour arrêt maladie 90 000 € et les recettes diverses produits piscine 110 000 €. Les économies sur les dépenses d'investissement réalisées suite à l'ouverture de plis de Planète Enfants 120 000 € et divers programmes réalisés 182 000 € donc 302 000 €. Les dépenses d'investissement budgétées sur 2017 qui n'ont pas été réalisées ni engagées sur 2017 mais qui sont reportées sur 2018 il y a 568 000 € avec principalement l'ADAP pour 272 000 € et la voirie pour 134 000 €. On retrouve ensuite des dépenses d'investissement budgétées sur 2017 non réalisées ni engagées qui sont abandonnées ou différées pour 246 000 €. Dans cette somme se trouve une réserve foncière envisagée pour le projet habitat intermédiaire pour 138 000 €. Cette somme ne sera pas mobilisée. Il y a la participation à l'Oasis pour 74 000 €. Ce projet est abandonné. Une somme de 10 000 € était prévue pour les quais bus, elle est abandonnée. Une somme de 6 000 € pour une étude du réaménagement des locaux du secteur Education, Enfance et Sports a été abandonnée ainsi que celle de 5 000 € pour une cloison en verre dans le hall de l'Hôtel de Ville. Le guichet unique permettra de repenser ces espaces. 13 000 € étaient prévus pour le programme d'éclairage public, et cette somme a été annulée pour être en adéquation avec ALM.

M. Stéphane LEFEBVRE

D'après l'intervention de M. DANIEL, je comprends que vous souhaitez que l'on impose aux services une consommation de crédits. Cela reviendra à prendre le risque de dépenser de manière dispendieuse pour satisfaire à la commande politique. Je préfère un taux de travaux réalisés plus faible et des travaux réalisés de manière raisonnable en fonction de nos besoins.

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 20 voix pour et 7 abstentions Mme RAIMBAULT (2), Mme HERSANT (2), M. DANIEL, M. GODIN (2).

V - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE – EXERCICE 2017
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe Théâtre de l'Hôtel de Ville) qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		19 375,14 €	15 036,63 €		15 036,63 €	19 375,14 €
Opérations de l'exercice	783 474,67 €	786 924,04 €	19 804,80 €	23 121,56 €	803 279,47 €	810 045,60 €
TOTAUX	783 474,67 €	806 299,18 €	34 841,43 €	23 121,56 €	818 316,10 €	829 420,74 €
<i>Résultats de clôture</i>		<i>22 824,51 €</i>	<i>11 719,87 €</i>		<i>11 719,87 €</i>	<i>22 824,51 €</i>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		<i>22 824,51 €</i>	<i>11 719,87 €</i>			<i>11 104,64 €</i>

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de.....22 824,51 €
 - un déficit d'investissement de.....11 719,87 €
 - un excédent global de.....11 104,64 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THV



Dépenses de fonctionnement					
Chapitres		CA 2016	CA 2017	Evolutions	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	231 815,40 €	217 476,82 €	-	14 339 € - 7 %
011	Charges caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, communication spectacles,...	162 882,42 €	168 754,43 €		5 872 € 3 %
012	Charges de personnel : titulaires	316 247,05 €	318 225,71 €		1 979 € 1 %
012	Charges de personnel : intermittents	51 333,20 €	69 416,30 €		18 083 € 26 %
65	Autres charges gestion courante	29,54 €	17,02 €	-	13 € NS
67	Charges exceptionnelles		1 499,46 €		1 499 € NS
Sous-total hors amortissements		762 307,61 €	775 389,74 €		13 082 € 2 %
042	Dotations aux amortissements	4 903,92 €	8 084,93 €		3 181 € 39 %
		767 211,53 €	783 474,67 €		16 263,14 € 2 %

Baisse achats spectacles = baisse coréalizations (voir correspondance baisse recettes coréalizations)

Hausse charges de personnel (intermittents) = compensation départ apprenti fin 10/2016 et dépenses liées nature spectacles proposées (logistique très différente)



Recettes de fonctionnement					
Chapitres	CA 2016	CA 2017	Evolutions		
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	89 989,55 €	101 424,28 €	11 435 €	11 %
70	Remboursement partenaires coréalizations	17 851,69 €	3 991,81 €	- 13 860 €	NS
74	Subventions diverses	103 265,50 €	93 557,85 €	- 9 708 €	- 10 %
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900,10 €	581 900,10 €	- €	0 %
75	Produits divers gestion courante	1,35 €		1 €	NS
77	Produits exceptionnels	6 000,00 €	6 050,00 €	50 €	NS
	Sous-total hors excédent reporté	799 008,19 €	786 924,04 €	- 12 084 €	- 2 %
002	Excédent fonctionnement reporté	2 615,11 €	19 375,14 €	16 760 €	NS
		801 623,30 €	806 299,18 €	4 675,88 €	1 %

Baisse recettes = effet baisse coréalizations et effet baisse subvention Région (Voisinages).

NB : investissements 2017 THV = 19 804 € HT (équipements scéniques).

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME



Réalisations de l'année 2017 :

DEPENSES	
Honoraires sur travaux : maîtrise d'œuvre, coordination,...	4 349 €
Frais notaire : cession Clos Chevallerie	861 €
Travaux Clos de la Chevallerie : extension réseaux basse tension, Télécom,...	19 022 €
Viabilisation définitive Rue Delaage	27 784 €
	52 016 €
CUMUL DEPENSES ENGAGEES SUR CE LOTISSEMENT :	910 174,00 €

Pas de vente de lot sur l'année 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : RESULTATS

	Budget principal Ville	Ardoise Puy Heaume	THV
Recettes de fonctionnement	12 278 019,46 €	910 175,18 €	786 924,04 €
Moins Dépenses fonctionnement	10 730 202,36 €	910 176,67 €	783 474,67 €
Egal Résultat exercice	1 547 817,10 €	- 1,49 €	3 449,37 €
Plus Excédent 2016 reporté	2 444 956,82 €	189 747,53 €	19 375,14 €
Egal Excédent fonctionnement global : D	3 992 773,92 €	189 746,04 €	22 824,51 €
Dépenses d'investissement	2 905 597,71 €	910 175,18 €	19 804,80 €
Plus Besoin financement 2016 reporté	419 426,31 €	858 157,78 €	15 036,63 €
Moins Recettes d'investissement	3 169 815,71 €	858 157,78 €	23 121,56 €
Egal Besoin de financement (A)	155 208,31 €	910 175,18 €	11 719,87 €
Restes à réaliser : dépenses	1 869 364,01 €		
Moins Restes à réaliser : recettes	95 225,00 €		
Egal Besoin financ. s/restes à réaliser (B)	1 774 139,01 €		
Besoin financement global : A + B = C	1 929 347,32 €	910 175,18 €	11 719,87 €
Report sur 2018 =D - C	2 063 426,60 €	-720 429,14 €	11 104,64 €

CONSEIL MUNICIPAL DU
22/02/2018



VI - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME – EXERCICE 2017
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume) qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		189 747,53 €	858 157,78 €		858 157,78 €	189 747,53 €
Opérations de l'exercice	910 176,67 €	910 175,18 €	910 175,18 €	858 157,78 €	1 820 351,85 €	1 768 332,96 €
TOTAUX	910 176,67 €	1 099 922,71 €	1 768 332,96 €	858 157,78 €	2 678 509,63 €	1 958 080,49 €
<i>Résultats de clôture</i>		<i>189 746,04 €</i>	<i>910 175,18 €</i>		<i>720 429,14 €</i>	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		<i>189 746,04 €</i>	<i>910 175,18 €</i>		<i>720 429,14 €</i>	

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de.....189 746,04 €
 - un déficit d'investissement de.....910 175,18 €
 - un déficit global de.....720 429,14 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

VII - AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2017
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2017 de la ville précédemment approuvé,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) + 2 444 956,82 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 547 817,10 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A + B soit + 3 992 773,92 €

Besoin de financement de la section d'investissement

(ligne 001) hors restes à réaliser (D) : 155 208,31 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement)1 774 139,01 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 au budget primitif 2018 :1 929 347,32 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2018 :2 063 426,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

VIII - AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE - EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2017 du Théâtre de l'Hôtel de Ville précédemment approuvé,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-)+ 19 375,14 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 3 449,37 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

- (C) = A + B + 22 824,51 €

Besoin de financement de la section d'investissement

(ligne 001) hors restes à réaliser (D) :11 719,87 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 au budget primitif 2018 :11 719,87 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2018 :11 104,64 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

**IX - AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES
PUY-HEAUME - EXERCICE 2017**

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2017 du lotissement Ardoises Puy-Heaume précédemment approuvé,

Considérant les écritures pour ordre à passer sur l'exercice 2018 et le déficit de la section d'investissement s'affichant à 910 175,18 €,

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) 189 747,53 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) 1,49 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A + B soit + 189 746,04 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2018 : 189 746,04 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 2 abstentions M. GODIN (2).

X - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 29 janvier 2018,

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2018 de la ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	BP 2018
Fonctionnement (dépenses et recettes)	13 650 427,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	6 059 573,00 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2017 suite au vote du compte administratif 2017.

M. Johan CHARRUAU présente un diaporama :

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS PRIMITIFS 2018

CONSEIL MUNICIPAL 22 FEVRIER 2018



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 237 500 €	1 257 000 €	19 500 €	2%
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>	8 779 400 €	8 975 400 €	196 000 €	2%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 134 000 €	1 038 000 €	- 96 000 €	-8%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	207 000 €	202 000 €	- 5 000 €	-2%
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	110 500 €	110 500 €	- €	0%
76	Produits financiers	100 €	100,40 €	0 €	0%
Recettes réelles fonctionnement (hors excep)		11 468 500 €	11 583 000 €	114 500 €	1%
70	Neutralisation Numéricable 2016 régul. s/2017	57 500 €		- 57 500 €	NS
042	Amortissement subventions d'investissement	3 000 €	4 000 €	1 000 €	NS
002	Excédent reporté	2 444 957 €	2 063 426,60 €	- 381 530 €	NS
		13 973 957 €	13 650 427 €	- 323 530 €	

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



VUE D'ENSEMBLE SUR LES PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES

	BP 2017	BP 2018	Evolutions	
Complexe aquatique	300 000 €	300 000 €		0%
Restauration scolaire	160 000 €	165 000 €	5 000 €	3%
Accueil de loisirs	75 000 €	75 000 €		0%
Etudes et garderies	60 000 €	60 000 €		0%
Multi-accueil	35 000 €	35 000 €		0%
Concessions cimetière	8 000 €	8 000 €		0%
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		0%
Ecole sport	2 000 €	2 000 €		0%
Refacturation personnel THV	320 000 €	320 000 €		0%
Refacturation personnel voirie ALM	180 000 €	180 000 €		0%
Refacturation frais divers THV	2 000 €	2 000 €		0%
Refacturation frais divers CCAS	2 500 €	7 500 €	5 000 €	NS
Locations fourreaux Numéricable	115 000 €	60 000 €	- 55 000 €	NS
Produits divers / refacturations diverses	28 500 €	35 500 €	7 000 €	25%
	1 295 000 €	1 257 000 €	- 38 000 €	-3%

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2017	BP 2018	Evolutions	
Taxes foncières et d'habitation *	6 515 000 €	6 706 000 €	191 000 €	3%
Attribution compens. ALM	1 226 400 €	1 226 400 €	- €	0%
Dotat. solidar. Communautaire	500 000 €	500 000 €	- €	0%
Droits de mutation *	200 000 €	230 000 €	30 000 €	15%
Fonds péréquation (FPIC)	140 000 €	135 000 €	- 5 000 €	-4%
Taxe sur emplac. Publicitaires *	127 000 €	110 000 €	- 17 000 €	-13%
Taxe pylônes électriques	68 000 €	65 000 €	- 3 000 €	-4%
Droits de place	3 000 €	3 000 €	- €	0%
	8 779 400 €	8 975 400 €	196 000 €	2%

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



EVOLUTIONS NOTABLES SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	Evol. (€)		Explications
Fiscalité directe locale	6 515 000	6 706 000	191 000	3%	Stabilité des taux communaux sur année 2018 Revalorisation valeurs locatives à hauteur de 1,2 % (revalorisation légale décidée par l'Etat) Revalorisation valeurs locatives à hauteur de 2 % (élargissements des bases, mission optimisation)
Taxe publicité extérieure	127 000	110 000	-17 000	-13%	Réajust niveau recettes 2017 : dépose panneaux,...
Droits de mutation	200 000	230 000	30 000	15%	Reprise transactions immobilières + réajust moyenne recettes s/5 ans

Précisions : notifications officielles liées à la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation non reçues à ce jour.

Conséquence : comptabilisation de l'ensemble des recettes fiscales en produit des impôts (et non compensation) au stade du budget primitif.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	BP 2017	BP 2018	Evolutions	
Dotation globale de fonctionnement *	395 000 €	302 000 €	- 93 000 €	-24%
Partenariats CAF,... *	450 000 €	430 000 €	- 20 000 €	-4%
Dotation de solidarité rurale *	93 000 €	105 000 €	12 000 €	13%
Fonds soutien rythmes scolaires	40 000 €	40 000 €	- €	0%
Emplois aidés *	21 000 €	10 000 €	- 11 000 €	-52%
Divers Etat : passeports, élections,...	10 000 €	10 000 €	- €	NS
Etat : compens. taxe d'habitation *	50 000 €	120 000 €	70 000 €	140%
Etat : compens. taxe profes. *	55 000 €	9 000 €	- 46 000 €	-84%
Etat : compens. taxes foncières *	20 000 €	12 000 €	- 8 000 €	-40%
	1 134 000 €	1 038 000 €	- 96 000 €	-8%

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



EVOLUTIONS NOTABLES SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	BP 2017	BP 2018	Evol.		Explications
Dotation globale de fonctionnement	395 000 €	302 000 €	-93 000 €	-24%	Participation de la collectivité à la péréquation Niveau DGF 2017 surévalué : DGF 2017 perçue = 360 322 €
Dotation solidarité rurale	93 000 €	105 000 €	12 000 €	13%	Budget 2018 ajusté sur produit réel 2017
Compens. fiscales Etat	125 000 €	141 000 €	16 000 €	13%	Baisse = 54 000 € s/compens. TP et foncier
Particip. organismes divers	450 000 €	430 000 €	-20 000 €	-4%	Hausse = 70 000 € s/compens. taxe habit
Diverses recettes Etat	71 000 €	60 000 €	-11 000 €	-15%	Dégressivité participation CAF
	1 134 000 €	1 038 000 €	- 96 000 €	-8%	Abandon progressif Contrats Avenir

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



REVENUS DES IMMEUBLES (locations) ET DIVERS (Redevances : centre équestre, GRDF,...)

BP 2017	BP 2018	Evolution	
207 000 €	202 000 €	- 5 000 €	-2%

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'assurance statutaire garantit les seules risques « maladies professionnelles » et « accidents du travail ».

Compte tenu du caractère par nature aléatoire de ce poste, il est prévu d'inscrire une enveloppe de 110 500 € sur 2018 soit un niveau équivalent à 2017.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il n'est pas prévu de produits exceptionnels en 2018 au stade du budget primitif.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



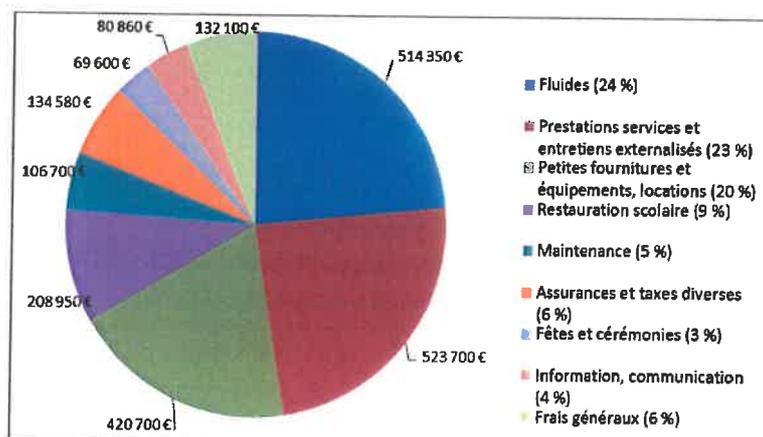
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	EVOLUTIONS	
011	Charges à caractère général	2 178 370 €	2 191 540 €	13 170 €	1%
	<i>Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>				
012	Charges de personnel	6 000 000 €	6 000 000 €	- €	0%
65	Autres charges de gestion courante	1 750 258 €	1 771 276 €	21 018 €	1%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>				
66	Charges financières	372 000 €	329 700 €	- 42 300 €	-11%
	<i>Intérêts des emprunts</i>				
67	Charges exceptionnelles	15 300 €	15 300 €	- €	0%
	<i>Dépenses except diverses</i>				
014	Atténuations de produits	500 €	500 €	- €	NS
	<i>Dégrév. fiscalité jeunes agriculteurs</i>				
Dépenses réelles fonctionnement (hors Numéri.)		10 316 428 €	10 308 316 €	- 8 112 €	0%
67	Neutralls. Revers. Numéricable 2016	57 000 €		- 57 000 €	NS
042	Dotations amortissements	520 000 €	400 000 €	- 120 000 €	NS
022	Dépenses imprévues	360 000 €	268 000 €	- 92 000 €	NS
023	Virement section d'investissement	2 720 529 €	2 674 111 €	- 46 418 €	NS
		13 973 957 €	13 650 427 €	- 323 530 €	

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :

décomposition par nature selon chiffres BP 2018



CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
199 000 €	198 000 €	- 1 000 €	-1%

RAS : quelques réajustements peu significatifs à la hausse ou à la baisse.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
463 000 €	463 000 €	- €	0%

PRINCIPALES EXPLICATIONS					
	BP 2017	BP 2018	Evolution		
Fournitures : Education/Enfance	86 700 €	86 250 €	- 450 €	-1%	Quelques réajust. à la baisse selon conso. effective
Fournitures : Enfance/Jeunesse	47 500 €	44 500 €	- 3 000 €	-6%	Major. fourm. scolaires selon effectif
Restaur. Scolaires, ALSH	201 000 €	208 950 €	7 950 €	4%	Hausse = budget fourm. scolaires ajusté effectif
Diverses prestations : Education/Enfance	70 400 €	69 400 €	- 1 000 €	-1%	Réajust suite augment. effectif
Diverses prestations : Enfance/Jeunesse	57 400 €	53 900 €	- 3 500 €	-6%	Réajustements prévisions

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE FINANCES

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
97 200 €	99 580 €	2 380 €	2%

PRINCIPALES EXPLICATIONS					
	BP 2017	BP 2018	Evolution		
Frais d'actes, contentieux	11 000 €	10 000 €	- 1 000 €	-9%	Poste aléatoire : budget = moyenne
Cotisation concours div.	10 600 €	11 800 €	1 200 €	11%	Reprise paiement cotisation CAUE (adhésion 2013)+ revaloris. cotisations base 2018
Taxes foncières et diverses	71 400 €	73 580 €	2 180 €	3%	Réajust. selon dépenses 2017 et intégration hausse valeurs locatives

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
68 500 €	90 500 €	22 000 €	32%

PRINCIPALES EXPLICATIONS					
	BP 2017	BP 2018	Evolution		
Prestations	23 000 €	43 000 €	20 000 €	87%	Excep 2018 : prestations accomp. réflexion guichet unique
Missions	1 000 €	3 000 €	2 000 €	NS	Chang comptabilisation : individualisation mission agents

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE TECHNIQUE

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
1 128 810 €	1 109 600 €	- 19 210 €	-2%

PRINCIPALES EXPLICATIONS					
	BP 2017	BP 2018	Evolution		
Fluides	520 000 €	514 350 €	- 5 650 €	-1%	Effets nouveaux marchés gaz, électricité + effet LED + instal limiteur débits d'eau
Fournitures diverses	177 950 €	181 150 €	3 200 €	2%	Abondement poste fournitures pour bâtiments (régie)
Equip. Protection	14 800 €	10 700 €	- 4 100 €	-28%	Excep. 2017 : bouchons d'oreilles
Prestations diverses et locations	132 060 €	118 800 €	- 13 260 €	-10%	Plus : excep 2018 : dépose réseaux Quernon 2 Moins : disparition modulaire J16t Calin, modulaire Planète (4 mois s/2018) + réajust. divers
Entretien matériel roulant	39 000 €	39 000 €	- €	0%	
Autres entretiens (bâtiments, voirie, mat.)	167 580 €	183 400 €	15 820 €	9%	Principales hausses : remise état poteaux incendie, gestion espaces verts, entretien bâtiments,...
Maintenance	67 020 €	61 800 €	- 5 220 €	-8%	Marchés mutualisés
Honoraires	10 000 €	- €	- 10 000 €	NS	Diverses études, divers chiffrages : ligne transférée invest.
Autres postes	400 €	400 €	- €	NS	

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE INFORMATIQUE / COMMUNICATION /POLICE

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
144 960 €	153 960 €	9 000 €	6%

EXPLICATIONS					
	BP 2017	BP 2018	Evolution		
Informatique	57 700 €	63 000 €	5 300 €	9%	Effet révision tarifaire + prise en compte nouveaux logiciels
Information/Communic.	81 760 €	80 860 €	- 900 €	-1%	Hausse : budget excep. s/2018 : événement 1914/1918 (2 000 €) Baisse budget récurrent
Police	5 500 €	10 100 €	4 600 €	84%	Frais gestion fourrière

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE CULTURE (médiathèque, fête communale,...)

EVOLUTION			
BP 2017	BP 2018	Evolution	
76 900 €	76 900 €	- €	0%

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale 2018 sera d'un montant équivalent à celle budgétée sur 2017 soit 6 000 000 €.

Pour rappel, dépense effective 2017 = 5 796 000 soit 96,6 % de l'inscription budgétaire.

L'enveloppe primitive 2018 se justifie d'une part, par l'effet Glissement Vieillesse Technicité et d'autre part, par la nécessité de prévoir une réserve pour pallier à l'auto-assurance statutaire pour la maladie ordinaire et les congés maternité.

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, tous les leviers possibles seront de plus utilisés pour maîtriser la masse salariale.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



CHARGES DE GESTION COURANTE

	BP 2017	BP 2018	Evolutions		
Redevances logiciels	2 400 €	2 400 €	- €	0%	
Indemnités et frais divers élus	104 800 €	109 000 €	4 200 €	4%	Effet hausse valeur point et cotisations retraites
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €	- €	0%	
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €	- €	0%	
Subvention CCAS	535 000 €	535 000 €	- €	0%	
Subvention THV	594 120 €	615 970 €	21 850 €	4%	Hausse except. : participation achat nouveau logiciel billetterie
Participations SIAM	91 000 €	93 200 €	2 200 €	2%	Evolution participation
Participations SIEML	3 800 €	4 000 €	200 €	5%	
Subvention OGECE	160 000 €	160 000 €	- €	0%	
Subventions associations	250 638 €	243 206 €	- 7 432 €	-3%	Subventions à la hausse : * Sub. excep. coopératives scolaires * Sub. Excep : événement Fkdays Subventions à la baisse : * Pigeon Volé : application convention * En K-Danse * sub. excep 2017 : école du cirque et coupe France Volley
Diverses participations	500 €	500 €	- €	0%	
	1 750 258 €	1 771 276 €	21 018 €	1%	



CHARGES FINANCIERES

	BP 2017	BP 2018	Evolutions		Explications
Intérêts des emprunts	330 000 €	299 700 €	-30 300 €	-9%	Effet désendettement + ajust inscription budgétaire
Frais financiers divers	2 000 €	2 000 €	- €	0%	Provision éventuelle ligne trésorerie
Frais portages fonciers	40 000 €	28 000 €	-12 000 €	-30%	Indexations financières favorables.
	372 000 €	329 700 €	-42 300 €	-11%	

Pas d'emprunt inscrit sur le budget primitif 2018



CHARGES EXCEPTIONNELLES

Éléments inscrits sur ce poste au stade du budget primitif 2018 :

Bourses (stagiaires) = 5 300 €

Titres annulés sur exercices antérieurs = 10 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



DEPENSES IMPREVUES

Dépenses imprévues réduites à hauteur de 268 000 € soit 2 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement inscrites au budget 2018.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (crédits nouveaux)

Patrimoine (travaux et aménagements hors ADAP)	
<i>Patrimoine sportif</i>	353 300 €
<i>Patrimoine scolaire</i>	66 100 €
<i>Patrimoine culturel</i>	320 200 €
<i>Patrimoine autre</i>	192 200 €
ADAP	500 700 €
Voirie, éclairage public (non pris en charge par ALM)	212 900 €
Urbanismes : études, contributions diverses	113 000 €
Espaces verts et jeux	365 000 €
Divers équipements (matériels, logiciels,...)	
<i>Plan de prévention</i>	127 000 €
<i>Secteur Education Enfance Sports</i>	176 500 €
<i>Secteur Service Technique</i>	123 000 €
<i>Divers : administration générale,...</i>	70 100 €
Divers	39 000 €
	2 659 000 €



INVESTISSEMENT PATRIMOINE SPORTIF

Complexe Venaiserie :		43 600 €
Gymnase : travaux sols amiantés (espace rangement local Nord)	30 000 €	
Gymnase : remise en place plexiglass fenêtres hautes	9 600 €	
Vestiaires tennis : peinture	4 000 €	
Complexe Cressonnière :		102 000 €
Hall sportif : éclairage LED	60 000 €	
Travaux eau chaude sanitaire (risque légionnelle)	23 000 €	
Hall sportif : isolation chesneau	12 000 €	
Salle musculation : création baie vitrée	7 000 €	
Complexe Gemmetrie :		137 700 €
Base ball : aménagement terrain	51 000 €	
Office : réaménagement espaces et acquisitions matériels	52 500 €	
Salle danse réception, tennis table et dojo : éclairage LED	25 000 €	
Divers aménagements	9 200 €	
Complexe ardoises :		3 000 €
Aménagement salle convivialité	3 000 €	
	286 300 €	286 300 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



COMPLEXE AQUATIQUE

Complexe aquatique :		67 000 €
Réfection clôture Rue François Mauriac	20 000 €	
Rénovation 1/5 des plages extérieures	15 000 €	
Divers travaux de peinture	10 000 €	
Complément Gestion Technique Centralisée	8 000 €	
Plafonds douches intérieures aluminium	8 000 €	
Acquisition stock pour dépannages urgence : pompe, moteur centrale air,...	6 000 €	

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT PATRIMOINE SCOLAIRE

Ecole Jules Ferry :	27 000 €
<i>Divers aménagements : systèmes d'interphones, gâche électrique, rideaux occultants, réparations appuis fenêtres,...</i>	
Ecole Jaudette :	22 800 €
<i>Dont mise en place de LED : 9 400 €</i>	
<i>Dont divers aménagements : systèmes d'interphones, rideaux occultants,...</i>	
Ecole P et M Curie :	16 300 €
<i>Branchement gaz et rempl. Chaudière (maternelle)</i>	
<i>Dont mise en place de LED : 8 300 €</i>	
<i>Dont divers aménagements : rideaux occultants, réparations appuis de fenêtres...</i>	
	66 100 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT PATRIMOINE CULTUREL

Salle THV : travaux aménagement	227 000 €
Médiathèque : remplacement porte vitrée entrée principale	6 000 €
Bâtiment maître Ranloue : révis. menuiseries, appuis fenêtres	10 000 €
Jardins Ranloue : réfection piliers des folles, protection fontaine	32 700 €
Site P. Audouys : remplacement chaudière	13 000 €
Site P. Audouys : curage et nettoyage douve	13 000 €
Maison maître P. Audouys : révision menuiseries, peintures	10 000 €
P. Audouys (secteur Amicale Laïque) : révision menuiseries, peintures	8 500 €
	320 200 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT PATRIMOINE DIVERS

Village Pierre Rabhi : travaux aménag. de l'Annexe	100 000 €
Hôtel de Ville : maîtrise d'oeuvre pour étude aménagement suite mise en oeuvre Guichet Unique	35 000 €
Planète enfants : réseau d'eau chaude sanitaire	27 000 €
Maison quartier Paperie : ravalement façade	7 000 €
Atelier municipal : divers petits agencements	5 200 €
Centre équestre : rénovation portes box "poneys", peinture	3 000 €
Enveloppe pour chiffrages futurs projets sur bâtiments	10 000 €
Intervention conseiller en énergie	5 000 €
	192 200 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

Complexes sportifs :	
Complexe Cressonnière (travaux)	99 000 €
Gemmetrie - Gymnase (travaux)	41 000 €
Stade des Ardoises (travaux)	30 000 €
Gymnase des Ardoises (travaux)	37 000 €
Venaiserie - Gymnase, vestiaires (travaux)	42 000 €
Ecoles et ALSH :	
Groupe scolaire La Jaudette (travaux)	67 000 €
Ecole maternelle J. Ferry (travaux)	30 000 €
Ecole élémentaire J. Ferry (études)	15 000 €
Bâtiments culturels :	
Ecole musique (travaux compl. Budget 2017)	6 000 €
Salle THV (travaux)	50 000 €
Jardins Ranloue (études)	11 500 €
Préfabriqué J. Ferry Danse (études)	9 600 €
Divers bâtiments :	
Eglise (travaux)	15 000 €
Maison Quartier Paperie (travaux)	19 000 €
Cimetière (études)	28 600 €
	500 700 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Voirie :		177 900 €
<i>Fonds de concours versé à ALM (transferts compétences)</i>	50 200 €	
<i>Travaux voirie hors périmètre ALM</i>	100 000 €	
<i>Etudes viabilité voie secondaire Rue Joliot Curie</i>	14 000 €	
<i>Enveloppe pour études (chiffrage) suite diagnostic voirie</i>	10 000 €	
<i>Signalétique</i>	3 700 €	
Eclairage public :		35 000 €
<i>Fonds de concours ALM (rénovation lanternes)</i>	20 000 €	
<i>Fonds de concours ALM (rénovation lanternes boules)</i>	10 000 €	
<i>Réparation éclairage privatif (hors périmètre ALM)</i>	5 000 €	
	212 900 €	212 900 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



BUDGET AFFECTE DANS LE CADRE DES COMPETENCES TRANSFEREES EN MATIERE DE « VOIRIE/EAUX PLUVIALES »

Il s'agit d'opérations pour compte de tiers :

- ❖ * la ville réalise les investissements, investissements qui figurent donc dans son budget.
- ❖ * ALM rembourse la ville

	BP 2018
Participation ALM : volet investissement	167 000 €
Participation ALM : volet fonctionnement	360 000 €
	527 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT URBANISME : ETUDES, CONTRIBUTIONS DIVERSES

Participations communales basse tension :		50 400 €
<i>Lotissement Bançais</i>	25 000 €	
<i>Lotissement Villechien</i>	19 400 €	
<i>Rue des Héraudières</i>	3 100 €	
<i>Rue de Villechien (n°5)</i>	2 900 €	
Etudes :		50 000 €
Entrée de ville côté Ouest : étude urbanisme et paysagiste	20 000 €	
Petite Gare : étude opportunité	20 000 €	
Parking P. Audouys : étude, chiffrage	5 000 €	
Lotis. Chauffour : diagnostics, levées topo avant cession aménageur	5 000 €	
Acquisitions foncières :		12 600 €
<i>Régl administratives ALM : parcelles privées sur domaine public</i>	10 600 €	
Echange terrain Rue Paperle/Rue Villechien	2 000 €	
	113 000 €	113 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENTS ESPACES VERTS ET JEUX

Parc de l'Europe :	305 000 €
<i>Programme pour consultation maîtrise d'œuvre (5 000 €)</i>	
<i>Première tranche travaux (300 000 €)</i>	
Budget pour mise en sécurité et remplacement différents jeux présentant des signes de fatigue et d'usure avancée :	20 000 €
Espaces verts : enveloppe pour programme de plantations	20 000 €
Espaces verts : enveloppe mise en œuvre gestion différenciée	15 000 €
Achat bancs	5 000 €
	365 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



INVESTISSEMENT EN LIEN PLAN PREVENTION

Ateliers municipaux :	
Chariot élévateur avec nacelle	76 000 €
Aménagement aire de lavage traitement hydrocarbures	25 000 €
Tracteur-pousseur pour conteneurs	7 500 €
Brosse désherbeuse adaptable sur tracteur	7 000 €
Remplacement diverses chaises	1 500 €
EES :	
Matériel ménage : technique pré-imprégnation	2 500 €
Cimetière :	
Achat bac déchets avec système vidage par le fonds	7 500 €
	127 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres comptables		Reports 2017	Crédits nouveaux	Budget 2018
16	Emprunts		545 000,68 €	545 000,68 €
	<i>Rembours. capital des emprunts</i>			
20	Immobilisations incorporelles :	140 391,88 €		
	<i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>			
204	Subventions équipements	35 949,40 €	2 659 000,00 €	4 417 996,10 €
	<i>Participations SIEML</i>			
21/23	Immobilisations corporelles	1 582 654,82 €		
	<i>Travaux et achats matériels</i>			
27	Autres immobilisations financières		300 000,00 €	300 000,00 €
	<i>Participation ALTER CITES</i>			
458111	Dépenses fonction voirie ALM	39 677,89 €	360 000,00 €	399 677,89 €
458112	Dépenses investis voirie ALM	70 690,02 €	167 000,00 €	237 690,02 €
Dépenses réelles d'investissement		1 869 364,01 €	4 031 000,68 €	5 900 364,69 €
040	Opérations d'ordre entre sections		4 000,00 €	4 000,00 €
	<i>Amortissement subventions d'investissement</i>			
001	Solde d'exécution		155 208,31 €	155 208,31 €
	<i>Report du déficit d'investissement 2017</i>			
		1 869 364,01 €	4 190 208,99 €	6 059 573,00 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres comptables		Reports 2017	Crédits nouveaux	Budget 2018
10222	FCTVA		190 000,00 €	190 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €
13	Subventions équipements	95 225 €	133 889,68 €	229 114,68 €
16	Cautions		2 000,00 €	2 000,00 €
024	Produit cessions (Quernon 2)		192 000,00 €	192 000,00 €
458111	Recettes fonction voirie ALM		226 000,00 €	226 000,00 €
458113	Recettes Investis voirie ALM		167 000,00 €	167 000,00 €
Recettes réelles d'investissement		95 225 €	960 889,68 €	1 056 114,68 €
040	Dotation amortissements		400 000,00 €	400 000,00 €
1068	Affectation résultat 2017		1 929 347,32 €	1 929 347,32 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 674 111,00 €	2 674 111,00 €
		95 225 €	5 964 348,00 €	6 059 573,00 €

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE : dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres		BP 2017	BP 2018	Evolutions BP à	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	208 250 €	196 000 €	-12 250 €	-6%
011	Charges à caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, com,...	170 750 €	189 100 €	18 350 €	11%
012	Charges de personnel	392 250 €	400 250 €	8 000 €	2%
65	Autres charges gestion courante	100 €	101 €	1 €	1%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	- €	NS
Dépenses réelles de fonctionnement		772 350 €	786 451 €	14 101 €	2%
042	Dotations aux amortissements	10 000 €	10 000 €	0 €	0%
022	Dépenses imprévues	8 376 €	11 105 €	2 729 €	33%
023	Virement section d'investissement	10 000 €	31 399 €	21 399 €	214%
		800 726 €	838 955 €	38 229 €	5%

Baisse achats spectacles = baisse volume coproductions.

Hausse budget charges à caractère général = principalement logistiques spectacle et fluides.

Progression des charges de personnel : augmentations légales (cotisations sociales, déroulement carrières,...) et prise en compte du risque inhérent à l'auto-assurance sur les arrêts de longue durée.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE : recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement					
Chapitres		BP 2017	BP 2018	Evolutions BP à	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	88 850 €	97 000 €	8 150 €	9%
74	Subventions	102 500 €	119 450 €	16 950 €	17%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €	- €	0%
75	Produits divers gestion courante	101 €	100 €	- 1 €	-1%
77	Produits exceptionnels	8 000 €	8 000 €	- €	NS
Recettes réelles de fonctionnement		781 351 €	806 450 €	25 099 €	3%
74	Subv. excep. ville St-Barthélemy-d'Anjou		21 400 €	21 400 €	NS
002	Excédent fonctionnement reporté	19 375 €	11 105 €	- 8 270 €	NS
		800 726 €	838 955 €	38 229 €	5%

Progression subvention : Direction Régionale Affaires culturelles.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE : investissement

Les investissements portés au BP 2018 représentent 41 400 € HT dont 20 000 € pour l'équipement de la salle (principalement matériels « son et lumière ») et dont 21 400 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME
(hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)**

Dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2018 :

Honoraires (Maîtrise d'œuvre)	4 000 €
Solde prestations non facturées : viabilisation Clos de la Chevalerie	2 900 €
Finition voirie (provision)	165 000 €
Révision prix sur travaux antérieurs	3 000 €
Charges diverses	100 €
	175 000 €

Il n'est pas prévu de recettes de fonctionnement au stade du budget primitif puisque seules les recettes certaines peuvent être inscrites.

Des transactions sont en cours pour vendre les parcelles situées sur le secteur Puy Heaume Est. Il s'agit toutefois principalement de parcelles actuellement en portage foncier.

Au stade du budget, l'équilibre de cette section est assuré par l'inscription d'un emprunt de même montant.

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018



FIN DE LA PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL
22/02/2018





BUDGET PRIMITIF 2018
Conseil municipal du 22 février 2018

21/03/2018 1



PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BP 2018

Dans un contexte de diminution régulière des ressources affectées aux collectivités locales, les budgets primitifs pour l'année 2018 ont été élaborés selon les principes suivants :



Poursuivre les efforts de maîtrise budgétaire tout en maintenant la qualité du service aux habitants



Lancer et préparer des nouveaux projets d'investissements pour les habitants à un niveau raisonné pour ne pas alourdir la dette





LES EFFORTS DE MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

- 

Une baisse constante de l'endettement
- 2 256 000 € depuis 2014
- 

Un maintien des taux de fiscalité
- 

Une évolution limitée des dépenses de fonctionnement
+ 0,5 % entre 2016 et 2017 soit moins que l'objectif fixé par l'Etat aux « grandes collectivités » (+1,2 %)

21/03/2018 4

UN FINANCEMENT SANS EMPRUNTS

Le montant prévu des dépenses investissements dans le budget primitif principal 2018 s'élève à **4 031 000 €** (dont 2 659 000 € de travaux et acquisitions).

Au stade de l'inscription budgétaire, ces nouvelles dépenses sont financées à:

- ✓ 0 % par des emprunts,
- ✓ 7 % par des produits exceptionnels,
- ✓ 14 % par des subventions et taxes
- ✓ 79 % par des ressources propres

21/03/2018

5



21/03/2018

6





L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

21/03/2018

7



L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

 **AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ**
10 nouveaux sites en travaux
4 nouveaux sites en étude
Budget affecté : 500 700 €

ACOUSTIQUE SALLE DU THV
Budget affecté : 227 000 €



 **ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**
INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE LED DANS LES BÂTIMENTS
Complexe de la Cressonnière, complexe de la Gemmetrie, école de la Jaudette
Budget affecté : 94 400 €

 **angers loire métropole** > Projet de territoire
les services de proximité

21/03/2018

8





**LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS
DE L'ESPACE PUBLIC**

21/03/2018 9



**Aménagement du Parc de l'Europe
~ 1^{re} tranche
Budget affecté : 305 000 €**

 **angers Loire métropole** > Projet de territoire
urbanisme & aménagement

21/03/2018 10





Terrain de base-ball
2^e tranche
Budget affecté : 51 000 €

 Angers Loire métropole > Projet de territoire

21/03/2018 11



Aménagement de l'Annexe
Budget affecté : 100 000 €

21/03/2018 12





**LES ÉTUDES DE PLANIFICATION
DES FUTURS AMÉNAGEMENTS**

21/03/2018 13



ENTRÉE DE VILLE
Étude urbanistique pour la
requalification de l'entrée de ville côté ouest
Budget affecté : 20 000 €

21/03/2018 14





PETITE GARE
Etude d'opportunité et de faisabilité
Budget affecté : 20 000 €

21/03/2018 15



LES ÉTUDES DE PLANIFICATION DES FUTURS AMÉNAGEMENTS

 **ÉTUDE PARKING PIERRE AUDOUYS**
Budget affecté : 5 000 €

**ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
DANS LE CADRE DU PROJET DE GUICHET UNIQUE**
Budget affecté : 35 000 €



 **DIAGNOSTIC ÉNERGIE DIVERS BÂTIMENTS**
Budget affecté : 5 000 €

21/03/2018 16



M. LE MAIRE

Je remercie M. ROCHET, DGS et M. GROLEAU, Directeur des Finances pour le travail réalisé. Ce travail de qualité se fait en concertation avec tous les services. J'espère que ce budget sera sincère à vos yeux. Je vous rappelle qu'un BP n'est qu'une prévision.

Vous pourrez constater dans le prochain magazine que l'agenda de notre vie municipale présente 59 événements liés à une programmation du THV, de la Médiathèque et du Village Pierre Rabhi.

Nous respectons notre programme 2014, cela permet de lancer et préparer de nouveaux projets d'investissement pour les habitants avec bien sûr un niveau raisonné pour ne pas alourdir la dette.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Je vous félicite par rapport à l'investissement que vous avez émis pour essayer de nous convaincre à voter le budget à l'unanimité. Vous avez même fait référence au projet de territoire comme nous vous avions demandé lors d'un récent conseil.

M. LE MAIRE

Le projet de territoire est un travail ambitieux, le barométropole, préparé par l'agglo, récapitule et fait l'inventaire de toutes les actions qui peuvent être menées dans toutes les communes de l'agglomération. Pour Saint-Barthélemy-d'Anjou, nous donnerons les informations nécessaires au remplissage de ce barométropole.

Mme Isabelle RAIMBAULT

C'est fait, c'est recensé, ça a été expliqué et travaillé en commission, pour pouvoir définir ce qu'étaient des actions significatives ou non et voir quelles étaient les accents que nous pouvions mettre chacun dans nos communes.

Mme Nathalie HERSANT

Pour commencer, concernant les cotisations de retraite des élus, pourquoi prévoir 8 000 € alors que cela n'a coûté que 4 585 € sur 2017 ? Un changement dans les systèmes de cotisations est-il prévu ? Sur le chapitre « subventions aux associations », lors de la présentation il est inscrit 243 206 € prévus, en page 8, or, nous verrons dans les délibérations 14 et 15, un montant cumulé de 262 001 €, comment s'explique la différence ?

Pour le chapitre des emprunts, il est indiqué une augmentation par rapport au CA 2017 alors que vous nous avez indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvel emprunt cette année.

Enfin, la redevance occupation des domaines publics au chapitre 70 323, une baisse significative est prévue de 115 000 à 60 000 €. Quelles sont les raisons de cette diminution ?

M. LE MAIRE

Concernant votre question sur les cotisations de retraite des élus, il y a l'augmentation du point, cela va avoir une incidence pour tous les agents territoriaux. Certains anciens élus profitent d'assurances complémentaires, c'est une possibilité, il est donc possible de cotiser et la commune doit y participer.

M. Johan CHARRUAU

Je ne comprends pas votre question sur la hausse des emprunts puisqu'ils n'augmentent pas.

M. Laurent DANIEL

Sur les intérêts, sur le BP est inscrit 299 000 €, au CA 2017 nous avons 286 000 € réalisés. M. le Maire vient de nous informer qu'il n'y aura pas d'emprunts nouveaux donc logiquement, puisque nous remboursions les intérêts nous devrions avoir une diminution.

M. Johan CHARRUAU

Nous parlons du budget pas du compte administratif. Nous avons diminué ce montant car les années précédentes nous avons trop prévu, nous prenons une marge de sécurité par rapport à ce qui a réellement été payé dans le cas où il y aurait une variation.

M. LE MAIRE

Nous maximisons les dépenses.

Mme Agnès TINCHON

Concernant les subventions, cela pourrait venir du SIAM car il s'agit d'un syndicat et non d'une association, donc, comptablement, ce n'est pas considéré comme une subvention. Je pourrais vous donner tout le détail des subventions de mon secteur et Mme BAILLEUL-NITHART du sien. Dans le budget, le SIAM apparaît probablement ailleurs. C'est une participation et non une subvention.

M. Johan CHARRUAU

Il reste la redevance d'occupation, il s'agit de Numéricable qui est d'ailleurs bientôt terminé.

M. Laurent DANIEL

Concernant la remarque sur les emprunts, nous nous posons aussi la question suivante, notamment sur le montage de votre BP : dans certains cas c'est aligné sur le BP 2017 et dans d'autres cas, pour certaines lignes, c'est ajusté avec le CA. Vous avez parlé de moyenne, quelle est la logique ? Pourquoi nous utilisons le CA dans certains cas et dans d'autres cas le BP ? Si nous inscrivons 299 000 € alors que nous ne dépassons pas les 290 000 €, nous nous enlevons une capacité d'investissement de 9 000 €. Cette somme pourrait être un bel investissement pour certaines associations ou certains secteurs.

Concernant les investissements, sur le rapport de présentation, il me semble qu'il y a une erreur de calcul, entre les pages 10 à 13, il s'agit du recensement de tous les investissements. Nous avons sur la page 9 un total de 2 659 000 €. Sur la page 10, par exemple, sur l'investissement au patrimoine scolaire, nous avons une ligne au total de 39 100 €, or, lorsque nous additionnons 22 800 € + 16 300 € + 5 600 € nous arrivons à un total de 44 700 € ; c'est juste un exemple. Nous avons additionné la totalité et nous avons un montant final de 2 756 000 €, par rapport à 2 659 000 €, il y a une différence de 97 000 €, avez-vous une explication ?

Aussi, pour l'aménagement du cimetière il est prévu 28 600 € pour cette année, l'année dernière c'était 11 900 € qui ont été totalement dépensés. Quels sont les travaux envisagés ? Est-ce que ces travaux font suite à une décision avec la commission extra-municipale cimetière ?

M. Johan CHARRUAU

Sur les diapositives il y a bien une erreur de calcul notamment sur l'investissement patrimoine scolaire, la somme du bas est 66 100 €. C'est 27 000 € pour l'école Jules Ferry et non 5 600 €. Le chiffre de 2 659 000 € est correct, il ne s'agit pas ici du détail du budget, ce ne sont que des extractions.

Concernant le montage du budget, nous prenons des hypothèses pour commencer, ce qui permet de libérer des financements supplémentaires pour des associations, si nous nous trompons et que nous avons plus de dépenses, l'effet inverse serait « est-ce que nous reprenons l'argent que nous leur avons promis ? ». C'est pour cela que nous sommes prudents, nous préférons inscrire les bonnes sommes et que chacun dispose de la somme prévue et si nous avons de l'argent supplémentaire, nous l'investissons à côté.

M. Thierry TASTARD

Concernant l'aménagement du cimetière, il s'agit de l'étude de mise en accessibilité pour 28 600 €. Ça n'a pas été oublié dans la somme des ADAP, ce sont des investissements techniques.

M. Jacques GODIN

Nous n'avons pas de question, le travail a été bien fait, nous remercions d'ailleurs le service Finances pour la préparation des documents.

Nous avons une déclaration que nous voulions vous faire partager, par rapport à ce budget primitif, d'ordre politique, sur les investissements. Le budget primitif 2018, présenté aujourd'hui, manque à nos yeux de souffle et d'innovations. Nous aurions aimé voir au travers des investissements de la commune, une volonté politique forte de répondre à l'exigence écologique. Face au réchauffement climatique et à la raréfaction programmée des énergies fossiles, notre modèle énergétique doit évoluer. Comme le préconise Pierre Rabhi, dans son livre que vous nous avez offert, M. le Maire, en début d'année, nous devons diminuer l'utilisation des énergies fossiles. Bien sûr que la mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou ne va pas résoudre seule cette mutation énergétique, pour autant nous reprenons à notre compte, la légende du colibri racontée par Pierre Rabhi « Ce n'est pas avec des gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu, dit le tatou. Et le colibri lui répond : Je le sais mais je fais ma part. ». Nous invitons la majorité municipale à faire sa part dans la transition énergétique. Nous

vous proposons, comme l'a déjà évoquée notre liste Saint-Barth Dynamique lors du dernier Conseil municipal, un investissement dans l'installation de panneaux solaires. La coopérative d'énergie photovoltaïque CoWatt développe en Maine-et-Loire la production d'électricité solaire. Elle mobilise les collectivités et les citoyens à être acteurs de la transition énergétique et non pas, seulement, spectateurs. L'épargne volontaire de nos concitoyens et l'investissement de la commune peuvent s'unir au service du lien social, de la cohésion territoriale, de l'économie sociale et solidaire et de la transition énergétique. C'est pourquoi nous ne voterons pas le budget primitif 2018.

M. Thierry TASTARD

Nous faisons une partie du puzzle, tel que vous le présentiez avec le colibri, nous aussi nous y participons à notre façon. Pour rappel, cette année, au niveau des économies d'énergie et de développement durable, nous avons comme projet : les Leds qui sont un véritable enjeu de diminution de la consommation énergétique et l'impact carbone ensuite ; l'éclairage public, nous allons transformer l'éclairage actuel avec des éclairages Led. Enfin, nous allons remplacer les lampes boules. Concernant les énergies partagées, nous allons nous associer avec un technicien en énergie partagée du SIEMML pour travailler de façon logique et raisonnée sur nos bâtiments. Au niveau des espaces verts, je ne reviendrai pas sur les produits phytosanitaires ou chimiques, nous allons essayer justement pour remplacer ces derniers, de s'équiper d'une brosse de désherbage pour enlever notamment la mousse sur les trottoirs. Il ne faut pas oublier la gestion différenciée et écologique que va mettre en place Stéphane LEFEBVRE. Même s'il ne s'agit pas d'investissement, les moutons que nous allons avoir sur Saint-Barthélemy-d'Anjou participent au développement durable.

Concernant les acquisitions de véhicules, nous n'achetons plus de véhicules Diesel mais électriques, le dernier véhicule acheté est électrique.

Nous avons aussi, sur l'impact de la ville, le parc de l'Europe que nous allons valoriser. Là aussi nous avons un poumon vert sur Saint-Barthélemy-d'Anjou et nous voulons le valoriser, sans parler du travail réalisé avec Angers Loire Métropole sur la petite gare, sur la voie verte qui va relier Angers et Montreuil. Tout ceci est du développement durable, certes à petite échelle mais je reste persuadé que le développement durable se fait par petits morceaux et que chacun doit y apporter sa part.

M. LE MAIRE

Je ne suis pas d'accord sur le fait que nous manquons d'innovations, dans un mandat comme celui-ci entre 2014 et 2020. Les deux années à venir auront la même configuration, pour prévoir à long terme il faut être visionnaire. Nous sommes novateurs car nous avons réussi à garder un fonctionnement total, c'est-à-dire que nous n'avons touché à aucun fonctionnement, le THV, la culture en général, il n'y a pas eu un euro en moins pour le fonctionnement ; même chose pour le Village Pierre Rabhi et ainsi de suite. Tenir la route pendant six ans avec ténacité et force sur les engagements que nous avons préparés en 2014, il me semble que c'est novateur.

Concernant les travaux je n'y reviendrai pas, l'explication a été parfaitement donnée et je pense pouvoir dire que nous sommes dans le développement durable.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Je souhaite conclure pour notre groupe, sans se concerter nous sommes d'accord avec l'autre groupe minoritaire. Vous continuez de bâtir le budget 2018 dans le même état d'esprit que les précédents, vous maximisez les recettes ; nous on estime que vous sous-estimez les recettes et vous allez un peu au-dessus des dépenses. Cela peut être une démarche normale, qui peut avoir ses raisons mais dans une certaine proportion. Ce choix de montage budgétaire a pour conséquence de geler certains projets ou certaines études qui pourraient être nécessaires à la collectivité, notamment, autour de la transition énergétique. Nous constatons d'ailleurs à ce sujet que, malgré l'état des lieux des actions menées, lorsque nous comparons avec les autres communes de l'agglomération, nous ne sommes pas les meilleurs élèves. Nous avons deux actions emblématiques qui ont été recensées : les Leds et l'acquisition de voitures électriques. Nous pensons également que des projets pourraient être réfléchis autour des équipements, autour de lieux qui existeraient dans notre commune pour faire du lien social, notamment dans les endroits où il y a de l'urbanisation, où l'urbanisation se densifie ou va continuer à se densifier. C'est pourquoi, nous aimerions voir inscrire dès maintenant une ligne « études et travaux de transition énergétique ». Nous l'avons vu lundi lors de la rencontre avec notre Député de circonscription, il y a des choses qui vont être de l'ordre du possible. Nous voudrions donc nous mettre à réfléchir tout de suite sur le sujet pour que les dossiers soient prêts, pour qu'une fois la loi sortie, la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou puisse être la première à en profiter et à faire

en sorte que cette transition énergétique soit concrète, réelle dans notre commune, avec des projets qui soient plus novateurs, de plus grandes ampleurs. Pour nous, il n'est pas suffisant d'étudier les projets uniquement sur l'axe des retours sur investissement mais bien sur l'axe de la nécessité écologique, de la protection de notre planète. Chacun doit agir à son niveau, nous sommes bien d'accord, chacun doit faire sa part. Globalement, nous voudrions que l'amélioration soit au rendez-vous. Pour nous, comme ce budget primitif n'est pas suffisamment engagé, ni visionnaire, nous voterons contre ce budget car nous craignons que Saint-Barthélemy-d'Anjou ne devienne une belle endormie.

M. LE MAIRE

Concernant la course aux subventions à ce sujet, nous y sommes attentifs et nous espérons être les premiers à en bénéficier.

Nous nous sommes engagés à faire des efforts et à tenir le cap avec prudence, force et ténacité, nous verrons ce qu'en pensent les bartholoméens.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 21 voix pour, 7 contre Mme RAIMBAULT (2), Mme HERSANT (2), M. DANIEL, M. GODIN (2).

XI - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 29 janvier 2018,

Je vous propose d'adopter le budget primitif de l'année 2018 du THV tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE	BP 2018
Fonctionnement (dépenses et recettes)	838 955,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	53 119,00 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2017 suite au vote du compte administratif 2017.

Mme BAILLEUL-NITHART

Pour faire suite à votre intervention de tout à l'heure, ce budget est l'expression d'une ville en mouvements et pleine d'énergie. Accorder des subventions aussi exceptionnelles en matière de culture est remarquable, ce qui fait la fierté de Saint-Barthélemy-d'Anjou et le meilleur vivre au niveau culturel. Par contre, de ce point de vue, l'agglomération est très endormie.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour, 2 contre M. GODIN (2).

XII - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Je vous propose d'adopter le budget annexe suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME	BP 2018
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 275 021,22 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 995 350,36 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2017, suite au vote du compte administratif 2017.

M. LE MAIRE

Nous ne sommes pas non plus ici « endormis », je remercie d'ailleurs M. TASTARD pour les négociations et le travail quotidien avec les aménageurs et les partenaires d'ALTER, pour nos lotissements, afin d'être innovant, aussi dans l'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636B 6° du Code Général des Impôts (CGI), relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 29 janvier 2018 ;

Vu la délibération relative au vote du budget primitif 2018 de la ville,

Je vous propose de fixer comme suit les taux de la part communale des contributions directes pour 2018 :

Taxe d'Habitation (TH)	15,04 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	24,47 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	54,75 %

Ces taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATION ENFANCE ET SPORTS

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Vu la loi Joxe du 6 février 1992,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports du 7 décembre 2017,

Considérant les projets associatifs,

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2017 :

SECTEUR EDUCATION ENFANCE	VERSE 2017	BUDGET 2018
Association de Parents d'Elèves la Jaudette (APEJ)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Pierre et Marie Curie (APEPMC)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Sainte Marie-Saint Guillaume (APEL)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Jules Ferry - Culture et Loisirs	220,00 €	220,00 €
Association Jules Ferry Saint-Barthélemy		500,00 €
Coopérative scolaire Pierre et Marie Curie Saint-Barthélemy-d'Anjou		500,00 €
Association école La Jaudette		500,00 €
Pigeon Vole	70 873,00 €	62 640,00 €
Association Action de Prévention et Insertion Jeunesse (APIJ) Toboggan	5 935,00 €	5 935,00 €
Scouts de France	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Angevine de Scoutisme laïque	500,00 €	500,00 €
Prévention routière	150,00 €	150,00 €
TOTAL	80 338,00 €	73 605,00 €
SECTEUR SPORTS	VERSE 2017	BUDGET 2018
OBS	17 500,00 €	17 500,00 €
ASCSB Fonctionnement	34 895,50 €	
ASCSB Plongée Apnée	1 034,00 €	2 667,00 €
Athlétisme Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 853,00 €	10 469,00 €
Basket Club Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 400,50 €	7 607,00 €
Saint-Barthélemy Badminton Club	4 543,50 €	8 670,00 €
Saint Barth Cyclo	405,50 €	538,00 €
Saint-Barthélemy-d'Anjou Football	4 045,00 €	9 646,00 €
Saint Barth Gym	4 977,00 €	10 115,00 €
Saint Barth Tennis	9 928,00 €	18 548,00 €
T.2.T Saint-Barthélemy-d'Anjou	709,50 €	1 266,00 €
Eagles Base ball club	2 582,00 €	2 484,00 €
St Barth volley	8 120,00 €	6 286,00 €
Judo club	4 215,00 €	3 865,00 €
Lam Son St Barth	2 892,00 €	2 271,00 €
UNSS collège Venaiserie	1 225,00 €	900,00 €
Conventions jeunes ASCSB omnisport	39 953,00 €	
Conventions jeunes : Athlétisme Saint-Barthélemy-d'Anjou		8 184,00 €
Conventions jeunes : Saint-Barthélemy Badminton Club		3 777,00 €
Conventions jeunes : Basket Club Saint-Barthélemy-d'Anjou		3 462,00 €
Conventions jeunes : Saint-Barthélemy-d'Anjou Football		6 295,00 €
Conventions jeunes : Saint Barth Gym		7 022,00 €
Conventions jeunes : Saint Barth Tennis		8 394,00 €
Conventions jeunes St Barth Volley	4 387,02 €	8 394,00 €
Conventions jeunes Judo Club	3 137,52 €	2 938,00 €
Conventions jeunes Base Ball	661,34 €	703,00 €
Association Triathlon International Grenoble		3 500,00 €
TOTAL	154 464,38 €	155 501,00 €

M. LE MAIRE

Je vous rappelle que si des élus sont impliqués dans des associations, ils ne peuvent pas voter.

M. Laurent DANIEL

A ce titre, j'aimerais savoir, si en tant que membres de droit du conseil d'administration de l'O.B.S., nous faisons partie de ces élus que vous évoquez ?

Mme Agnès TINCHON

Non car nous ne sommes pas membres élus mais membres de droit.

M. LE MAIRE

Nous pouvons prendre des précautions si vous le souhaitez.

Mme Agnès TINCHON

Vous avez dans la note de synthèse, des rappels sur les dispositions réglementaires par rapport au versement des subventions, je vous prie d'excuser une erreur matérielle, il s'agit d'une faute de frappe. Il ne s'agit pas d'exclure les associations culturelles mais les associations cultuelles.

En ce qui concerne les subventions du secteur éducation, enfance et sports, elles ont été vues à la fois en commission Education, Enfance et Sports et, pour la partie du secteur sports, il y a eu un système d'aller-retour avec la commission des finances de l'office des sports.

De manière exceptionnelle, cette année, nous vous proposons d'attribuer 500 € à chacune des coopératives scolaires des écoles publiques, afin de pouvoir leur permettre des achats exceptionnels de livres suite au changement des programmes scolaires. Chaque école aura la liberté d'acheter les livres qui lui conviennent sachant qu'ils n'ont pas tous le même usage du papier.

En ce qui concerne la subvention de Pigeon Vole, elle résulte d'un calcul, c'est le même principe que la CAF avec la commune, il y a des régularisations en fonction de la fréquentation effective de l'année N-2, le temps que tous les comptes soient terminés. En fonction de la fréquentation prévue sur l'année 2018, ils ont fait une demande supérieure à ce que nous leur avons versé en 2017, cependant nous appliquons une réfaction substantielle par rapport à la fréquentation réelle de 2016, donc la subvention est en baisse.

Pour l'association Toboggan, il s'agit d'un forfait, c'est un financement tripartite avec la CAF et le Département, donc le montant est inchangé.

Les trois dernières associations du secteur éducation, Scouts de France et Association angevine de scoutisme laïque d'une part, il s'agit d'un montant proportionnel au nombre d'adhérents de l'association. D'autre part, la Prévention routière c'est une somme forfaitaire pour les aider dans les actions de prévention qu'ils font avec nous dans nos différentes écoles.

Ce qui donne un total pour 2018 de 73 605 € avec une diminution qui n'est pas une baisse politique mais une baisse calculée en fonction des règles, en particulier la fréquentation puisque c'est le seul poste qui diminue, au niveau de la crèche.

En ce qui concerne le secteur sports, il y a des variations d'une année sur l'autre. En effet, suite à la dissolution de l'ASCSB au 30 juin dernier, la subvention 2017 a été versée, pour la première partie, à l'omnisports soit 34 895,50 € et la deuxième partie aux 9 clubs suivants qui étaient issus de l'omnisports. Si nous faisons le total 2017 des 9 lignes suivantes, vous obtenez le même chiffre. Les variations d'une année sur l'autre résultent de l'application des critères que nous nous sommes donnés ensemble par rapport au projet sportif local.

Le volley et l'UNSS du collège de la Venaiserie ont connu en 2016 des éléments exceptionnels que nous ne retrouvons pas cette année. Effectivement, le collège a eu 325 € pour la participation d'une équipe au championnat de France et 2 000 € pour le volley pour l'organisation de la coupe de France. Concernant les conventions jeunes, même principe que les anciens clubs, sections de l'omnisports, l'intégralité de la subvention avait été versé à ce dernier l'année passée, cette année, les subventions sont versées aux nouveaux clubs. Le total est sensiblement identique et s'élève à 48 000 €.

Pour le secteur sports, si nous enlevons les événements exceptionnels nous sommes à 152 000 € d'une année sur l'autre, sachant qu'en 2018 nous avons une subvention exceptionnelle pour l'association TIGre pour l'organisation de la journée du FITDAYS du 17 juin, le triathlon pour les enfants.

Le montant élevé des subventions que nous versons notamment à nos clubs de sports nous a quand même valu un label de ville active et non pas de ville endormie.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES (SIAM)

(Rapporteur : Mme BAILLEUL - NITHART)

Mme BAILLEUL-NITHART expose :

Vu la loi Joxe du 6 février 1992,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Culture du 16 novembre 2017,

Considérant les projets associatifs,

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2018,

SECTEUR CULTUREL	VERSE 2017	BUDGET 2018
En'K'danse	13 000,00 €	12 000,00 €
Ocarina	1 200,00 €	1 200,00 €
Comice agricole	100,00 €	100,00 €
Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques	91 000,00 €	93 200,00 €
TOTAL	105 300,00 €	106 500,00 €

Mme BAILLEUL-NITHART

Le Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques est bien un syndicat intercommunal et non une association. L'attribution est en légère hausse. Début du mois prochain, nous voterons le budget de ce syndicat. Pour information, la clé de répartition nous impose un règlement en trois points, c'est-à-dire que : 45% du budget du comité syndical est divisé en 5 points de lieux de formation d'enseignement artistique ; 45% est indexé sur le nombre d'habitants de chacune des villes adhérentes et 10% sur le nombre d'élèves inscrits à l'école Vibra'SIAM. Cette année, le nombre d'habitants de la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou a augmenté ainsi que le nombre d'élèves. Ce qui explique l'accroissement de notre participation, tout en maintenant la base de la participation de chaque commune, pour le prochain budget du SIAM, actuellement en préparation.

M. Laurent DANIEL

Vous avez évoqué le fait que c'est en fonction du nombre d'adhérents par commune, pouvez-vous nous donner le nombre d'adhérents de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou ?
Concernant les chiffres, si j'enlève les 93 200 € et j'additionne 12 000 € + 1 200 € + 100 €, cela fait 13 300 €, or, sur le document donné « budget primitif » il est indiqué 14 100 €, il y a une différence de 800 €.

M. LE MAIRE

C'est une réserve.

Mme BAILLEUL-NITHART

Concernant les objectifs du SIAM, c'est la première année depuis 3 ans que nous constatons une augmentation de l'ensemble du nombre d'adhérents à l'école Vibra'SIAM et nous dépassons les 100 élèves pour cette année, pour la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVI - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE : VERSEMENT D'UNE AVANCE
(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Vu l'article 7 du décret 60-389 du 22 avril 1960, modifié par l'article 3 du décret 78-147 du 8 mars 1978 et par la loi du 13 août 2004,

Vu la délibération du 14 mars 1984 autorisant la signature d'un contrat d'association entre la commune et l'école Sainte-Marie,

Vu la délibération du 9 août 1985 autorisant la signature d'un contrat d'association entre la commune et l'école Saint-Guillaume,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées Sainte-Marie et Saint-Guillaume pour l'année en cours,

Je vous propose de verser une avance de 50 000 € au titre de l'année 2018.

Mme Agnès TINCHON

Le forfait déterminera la participation financière de la commune qui sera votée lors d'un Conseil municipal ultérieur.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVII - DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – TRAVAUX DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la circulaire préfectorale du 28 décembre 2017 précisant les secteurs d'intervention pour l'année 2018,

Je vous propose :

- De solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 pour financer les travaux à réaliser sur les 10 sites suivants dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'agenda d'accessibilité programmée :
 - Ecole maternelle Jules Ferry
 - Eglise
 - Groupe scolaire de la Jaudette
 - Gymnase des Ardoises
 - Maison de quartier de la Paperie
 - Gymnase de la Venaiserie
 - Complexe sportif et culturel de la Cressonnière
 - Complexe sportif de la Gemmetrie
 - Stade des Ardoises IOP
 - Hôtel de ville et Théâtre.
- D'arrêter le coût de l'opération pour la 2^{ème} tranche de l'ADAP à 448 578,52 € HT,

- De préciser qu'une subvention de 141 477,38 € a déjà été obtenue pour ces travaux au titre de la DETR 2017 et que, dans tous les cas, le montant total des subventions sollicitées ne dépassera pas 80 % du coût total des travaux,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

M. Thierry TASTARD

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est une subvention de l'Etat qui s'adresse à l'ensemble des communes et aux EPCI à fiscalité propre, elle est cumulable avec la dotation d'équipement des territoires la DETR. Pour l'année 2018, la DSIL est destinée notamment à soutenir les projets de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics. La DSIL pourrait être sollicitée pour financer les travaux au niveau de l'ADAP.

M. LE MAIRE

Mme TINCHON s'est absentée du conseil, est-ce que quelqu'un parmi vous peut prendre son pouvoir ?

M. Patrice BARBAULT prend le pouvoir de Mme Agnès TINCHON.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVIII - CONVENTION ANNEXE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PRISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PLATEFORMES INTERCOMMUNALES

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.410-5, R.422-5, R.423-15,

Vu l'arrêté préfectoral n° 102 du 21 décembre 2015 transformant la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en communauté urbaine,

Vu la convention-cadre portant création de services pour la gestion de plateformes intercommunales,

Considérant l'avis de la commission Aménagement du territoire du 6 février 2018,

Considérant que la présente convention annexée s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et le service commun d'instruction du droit des sols relevant d'Angers Loire Métropole, qui, tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- assurent la protection des intérêts communaux ;
- garantissent le respect des droits des administrés.

La présente convention s'applique, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Aussi, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

M. Thierry TASTARD

Un service instruction de l'autorisation du droit des sols a été créé pour 29 des communes membres dont Saint-Barthélemy-d'Anjou puis s'est élargi à deux autres communes. Les conventions actuelles arrivent à échéance, il y a donc lieu d'envisager le renouvellement en prenant en considération les évolutions législatives.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIX - AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AVEC LE SIEML (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU MAINE ET LOIRE)
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire (SIEML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et du service de l'éclairage public,

Considérant qu'en 2015, le comité syndical du SIEML a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Énergie Partagé auprès de ses adhérents,

Considérant que la présente convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition du service de Conseil en Énergie Partagé au profit de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou,

Le SIEML propose de mettre ses compétences au service de la commune, dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations.

Un conseiller en énergie partagé, mutualisé entre plusieurs collectivités sur un territoire cohérent, sera affecté à la réalisation de ce service, avec les missions suivantes :

- Réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine, permettant de réaliser un bilan énergétique personnalisé de la collectivité,
- Suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ainsi que le comportement énergétique de la collectivité,
- Élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Les préconisations sont hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques du territoire
- Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie,
- Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques.
- Mettre en réseau les élus et les techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges.

La convention annexée sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2018.

Le coût est établi à 0,50 € par habitant soit un total de 4 797,50 € par an, sur la durée de la convention.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. Thierry TASTARD

Nous poursuivons dans nos économies d'énergie d'une manière générale, je vous propose une autorisation donnée à M. Le Maire de signer une convention d'adhésion au service conseil en énergie partagé, avec le SIEML. Le SIEML propose de mettre ses compétences au service de la commune dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise des consommations. Il s'agirait donc de mutualiser un conseiller en énergie partagé entre plusieurs collectivités sur un territoire cohérent.

Un fascicule vous a été distribué lors de la commission ADT, fait par le SIEML, expliquant le rôle et la mission du conseiller en énergie partagé.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Dans la convention il est question d'un élu référent, pour suivre le projet, qui sera l'élu ?

M. LE MAIRE

Nous ne l'avons pas encore désigné mais Monsieur TASTARD ou Monsieur LEFEBVRE pourraient être cet élu, dans la logique.

M. Jacques GODIN

C'est une bonne innovation, cependant je ne comprends pas votre réaction concernant nos propos ?

M. LE MAIRE

Vous dissociez le vote d'un budget par rapport aux autres délibérations qui proposent quelque chose qui rentre dans le budget.

M. Jacques GODIN

Nous pouvons être en désaccord sur la mesure, sur l'ampleur que vous allez donner sur une politique énergétique. Sur le plan de la politique énergétique, nous ne nous y retrouvons pas et nous pensons que cela manque d'innovations.

M. Thierry TASTARD

Concernant les panneaux photovoltaïques, c'est en effet intéressant. Lors du mandat précédent nous avons souhaité installer des panneaux sur les toits de la Pellerinière, des ateliers municipaux, sur 3 ou 4 ensembles orientés sud. Cependant, ce projet n'a pas pu aboutir pour des raisons financières. Lorsqu'il y a de nouveaux bâtiments, nous essayons de développer les énergies renouvelables et non carbonées ; pour exemple, la piscine avec une pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques. Dès qu'il y a un nouveau bâtiment, nous mettons cette dynamique en place.

M. LE MAIRE

Des recherches sont faites sur Biopole, concernant les panneaux photovoltaïques car il pourrait y avoir une station électrique à ce niveau. Il y aurait des nouvelles techniques plus légères et plus souples, ainsi qu'une technologie plus efficace. Nous sommes demandeurs pour bénéficier d'une partie conseil et une aide technique.

En ce qui concerne le budget, que vous ne le votiez pas parce que vous êtes de la minorité, certes, c'est une question de principe, mais dans ce même Conseil municipal nous constatons que des choses sont faites et ça va dans ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XX - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Je vous propose la création d'un poste, en vue d'adapter le tableau des emplois permanents aux besoins de la collectivité.

Il ne s'agit pas d'une création de poste en tant que telle. Il s'agit d'adapter le tableau des emplois en créant le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, afin de permettre le recrutement d'un agent titulaire de ce grade à la date du 1^{er} avril 2018.

Cet agent remplacera la responsable de la médiathèque, titulaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, qui quitte la collectivité le 15 mars dans le cadre d'une mutation. La suppression du poste vous sera présentée ultérieurement.

Grade	Temps de travail	Nombre de poste
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE MURS-ERIGNE A LA COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU
(Rapporteur : M. BRÉJEON)

M. BRÉJEON expose :

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou bénéficie de la mise à disposition d'un personnel territorial de la commune de Mûrs-Erigné, dans le cadre d'une convention signée le 1^{er} mars 2017.

Cette mise à disposition permet à un agent du cadre d'emploi des techniciens territoriaux de la commune de Mûrs-Erigné de travailler au service de notre commune, pour l'équivalent d'un mi-temps, en qualité de chargé de missions des systèmes d'information.

L'agent travaille notamment sur les objectifs suivants :

- Définir la vision du système d'information de la ville en regard de la politique informatique souhaitée,
- Organiser le service informatique en fonction des nouvelles missions et étudier la possible mutualisation du service informatique,
- Gérer la relation entre les services de la mairie et les éditeurs informatiques,
- Négocier les coûts avec les éditeurs informatiques,
- Harmoniser les postes de travail et les possibilités d'impression,
- Sécuriser les informations, fiabiliser le réseau et les connexions (internet...),
- Proposer des solutions informatiques adaptées à chaque processus métier pour permettre l'automatisation des interfaces entre systèmes.

Ce service donne toute satisfaction et répond à un réel besoin de la collectivité.

La convention arrivant à échéance le 28 février 2018, il est proposé la reconduction de la convention dans des conditions actualisées par rapport à la convention d'origine.

La principale évolution consiste en l'intégration d'une mission complémentaire visant à étudier la possibilité de mettre en place une mutualisation des services informatiques des communes de Mûrs-Erigné, St-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou. Une révision des temps de travail affectés à chaque collectivité est également prévue, avec une quotité prévisionnelle de temps travail affecté à St-Barthélemy-d'Anjou de 40%, contre 50% dans la convention actuelle. Cette quotité inclut le temps de travail consacré à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services de système d'information des collectivités, estimé à une journée hebdomadaire répartie entre les trois collectivités.

Cette mise à disposition est convenue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mars 2018, renouvelable deux fois tacitement pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Comme il se doit, les membres du comité technique ont été informés de cette mise à disposition lors de la réunion du 16 février 2018.

Sur la base de ces informations, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec M. le Maire de la commune de Mûrs-Erigné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

M. LE MAIRE

La responsable du service informatique est agent territorial de la commune de Mûrs-Erigné et elle est mise à disposition sur 2 autres communes dont Saint-Barthélemy-d'Anjou où elle intervient. Il y a un changement de temps de travail entre les 3 communes, il y a donc une régularisation à faire. Nous sommes dans une période de recherche de mutualisation du service entre les communes. C'est particulièrement nouveau dans l'agglomération angevine, nous verrons jusqu'où nous pourrions aller dans cette action, c'est un réel objectif.

M. Daniel VICENTE

En effet, en ce qui concerne la recherche de mutualisation, nous sommes plutôt précurseurs sur le sujet puisque c'est la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou qui est à l'origine de cette mutualisation. Nous allons plus loin que la mutualisation d'un agent avec la recherche de mutualisation de service et c'est ce que nous allons rechercher cette année par la création d'un service, pourquoi pas, commun à l'ensemble des communes. C'est innovant car nous sommes en avance par rapport à l'agglomération qui porte le sujet mais qui n'est pas à notre stade. Nous sommes très actifs à ce sujet et loin d'être endormis.

M. LE MAIRE

La mutualisation des services informatiques concerne les communes de Mûrs-Erigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou, nous nous réunissons la semaine prochaine pour discuter des mutualisations possibles, autres que l'informatique.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Dans la délibération, vous précisez que les membres du comité technique ont été informés, en effet, ils n'ont également pas émis de réserve.

M. LE MAIRE

Je ne suis pas rentré dans les détails mais bien entendu les instances sont averties et nous avons voté à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

<u>AG-18-005</u>	23/01/2018	Avenant n°5 à la convention d'occupation précaire avec M. GENARD pour un hangar à La Barbotière - du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AG-18-007</u>	13/02/2018	Cotisation adhésion 2018 AURA
<u>AG-18-008</u>	13/02/2018	Cotisation adhésion 2018 CAUE
<u>AG-18-009</u>	13/02/2018	Attribution du marché d'assurance protection fonctionnelle des agents de la ville et du CCAS / VPR - SMACL

M. LE MAIRE

Le prochain Conseil municipal aura lieu lundi 26 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**La Secrétaire de Séance
Mme Isabelle RAIMBAULT**

le 22 mars 2018.

